

Communes

Identités communales

Esprit de communalité

Intercommunalités

*Synthèse des rencontres organisées à Germ
en 2017, 2018 & 2019.*



DOCUMENT DE TRAVAIL – JUIN 2020

SOMMAIRE

I. À PROPOS DE L'HISTOIRE DES COMMUNES FRANÇAISES	3
II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES À PROPOS DE LA COMMUNE.....	5
III. LES LIBERTÉS COMMUNALES MENACÉES PAR LES NOUVELLES LOIS DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9
IV. À PROPOS DE LA NOTION D'IDENTITÉ COMMUNALE	11
V. LES MÉCANISMES DE FORMATION DE L'IDENTITÉ COMMUNALE	18
VI. CONTRIBUTION POUR UNE PÉDAGOGIE DES IDENTITÉS COMMUNALES	22
VII. (UNE APPROCHE DE) LA COMMUNALITÉ COMME THÉORIE ET PRATIQUE...	39
ANNEXES. L'INTERCOMMUNALITÉ CONTRE LA COMMUNE	50
TABLE DES MATIÈRES	59

I. À PROPOS DE L'HISTOIRE DES COMMUNES FRANÇAISES

*Notes à partir de l'intervention de Serge Regourd.
Président de la Commission Culture du Conseil Régional Occitanie.
Forum des identités communales / Germ, septembre 2017.*

La commune est une cellule venue le plus souvent des profondeurs de notre histoire.

En France, ce sont les seules structures administratives qui n'ont pas été créées par l'État. Les communes ont préexisté à l'État. Elles sont nées à partir de la période féodale (XI^e et XII^e siècles) et ont constitué dès leur origine un corps politique fondé sur la solidarité des habitants, autour de l'exploitation et de la gestion de biens communaux, c'est à dire des propriétés communes, des ensembles de biens appartenant à des groupes d'habitants (qui à l'époque étaient dénommés "communistes").

Chacun, selon des règles précises fixées par le droit coutumier, pouvait y prendre du bois (droit d'affouage), couper l'ajonc ou le genêt, voire faire pacager des bêtes.

Initié en Angleterre, se développe en Europe au XVI^e siècle, le phénomène de l'enclosure (renclôture ou enclosure), c'est-à-dire de l'appropriation du bien commun par la propriété privée.

En France les communaux commencent à être remis en question au XVIII^e siècle. Pour les physiocrates (qui ont forgé la conception moderne de l'économie) ces nombreuses terres, plus ou moins laissées à l'abandon, seraient exploitées plus efficacement entre les mains de propriétaires ou de fermiers individuels, à condition de clôturer et donc de sortir ces biens de la communauté.

Avec la révolution Française, la Constituante¹ votait en 1789 une loi créant les municipalités ou communes désignées comme la plus petite division administrative en France.

¹ L'Assemblée nationale constituante est la première assemblée constituante française, instituée par des députés des états généraux lorsqu'ils s'érigent d'eux-mêmes en une « Assemblée nationale » le 17 juin 1789, date que l'on retient comme celle de la naissance du système représentatif français.

Puis les lois promulguées en 1793, ont encore fait reculer ces usages “de communaux” (même s'il en existe encore aujourd'hui de nombreux en France (10 % du territoire).

La France compte aujourd'hui près de trente-six mille communes, une organisation territoriale unique dans le monde. Trente-six mille foyers de proximité, d'implication, de créativité.

Une richesse inouïe !

Cette organisation et les libertés communales sont aujourd'hui remises en cause par les nouvelles lois de réaménagement du territoire, qui relèvent d'un enjeu politique et démocratique central.

II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES À PROPOS DE LA COMMUNE

Notes juin 2017.

Toutes les parties en italique dans ce texte (sauf mentions contraires) sont extraites de différentes publications (analyses, articles, manifestes...) formulées par Alain Daziron (Maison de la culture de Larrazet/ 82).

AUCUNE COMMUNE NE RESSEMBLE A UNE AUTRE.

C'est un site particulier géographiquement, socialement, et économiquement. Chaque commune a ses propres atouts et ses propres faiblesses. Chacune d'elles a une histoire spécifique qui irradie le présent et participe au caractère du lieu, qui imprime une sensibilité culturelle et politique.

Toutes les communes sont dissemblables les unes des autres. Chacune à sa logique interne, ses lois de fonctionnement qui se renouvèlent au fil du temps, des contextes et de l'action des hommes.

À portée de vue, « *elle est d'abord une mosaïque de sous-ensembles, un puzzle dans lequel chaque élément vient s'imbriquer, la maison ou l'immeuble, le quartier, ici le bistrot du village, là-bas la mairie* ».

Des architectures adaptées aux usages, aux moyens ou aux techniques des époques, points de repères signifiant l'histoire, témoignant parfois du génie des femmes et des hommes.

« Cette division de l'espace qui est avant tout une construction humaine, a besoin de symboles, de preuves de sa légitimité. Ces sous-ensembles cherchent à s'inscrire dans les faits car ils revendiquent toute leur place dans l'aventure de leur communauté. Plus communément, ces sous-ensembles secrètent tout à la fois une gamme de solidarités et d'entraides mais aussi de tiraillements, de conflits de voisinage, rançon de l'excessive familiarité ».

L'ESSENCE MÊME DE LA COMMUNAUTÉ C'EST L'ENCHEVÊTREMENT INFINI DES RÉSEAUX DE RELATIONS.

Un voisinage que l'on ne choisit pas, mais avec lequel on doit apprendre à dialoguer, à partager. Une diversité de contextes et de situations, une multiplicité de relations avec lesquelles l'individu doit composer : relations familiales, professionnelles, associatives, de classes d'âges, de sexes, etc. Relations qui fournissent la trame sur laquelle viennent s'inscrire les projets individuels et collectifs.

LA COMMUNE EST DONC UN MONDE D'UNE INFINIE COMPLEXITÉ.

Derrière la partie visible, émergée, se dessine un monde multiple, déroutant. Telle une ruche portée par un élan vital, elle est le creuset et le support de la main, de l'intelligence, des désirs des hommes qui l'habite avec ses clivages, ses tensions, ses unanimités et ses ruptures, ses rumeurs, ses routines, ses permanences et ses audaces, ses avancées et ses replis.

« Toute communauté se donne des règles du jeu, des codes, des repères qui l'accompagnent dans sa marche en avant. La communauté se révèle insaisissable car les règles du jeu bougent sans cesse et ne sont pas toujours perceptibles. Elle vit au rythme de mille contradictions, de milles motivations des individus qui la composent ».

LA CELLULE COMMUNALE N'EST PAS FIGÉE, ELLE EST EN PERPÉTUEL MOUVEMENT.

« Depuis toujours, tradition et innovation participent du même élan : la nouveauté d'hier est la règle aujourd'hui. C'est le défi qu'affrontent et résolvent à leur manière les générations successives. Ce qui est valable aujourd'hui, ne l'est plus tout à fait le lendemain. Ce qui ne signifie pas une rupture avec toutes pratiques et valeurs du passé mais une mise en forme différente. On utilise les mêmes ingrédients, et quoique la recette soit nouvelle, le plat a souvent la même saveur.

Et ce mouvement est multiforme ce qui complique encore l'analyse : accélérations, ralentissements ou retours en arrière. Les mentalités, les lieux, les choses et les mots ont une "radioactivité différentielle". Tout ne bouge pas à la même vitesse et au même rythme ».

LE BALANCEMENT ENTRE UNITÉ ET DÉCHIREMENT.

« Pas plus qu'elle ne s'accommode d'un déchirement chronique, une communauté ne vit d'unanimité factice. Lorsque le tissu collectif est déchiré, qu'il n'y a plus de lieux et de moments de parole, d'échange, la commune souffre, elle est écartelée.

Dans chaque communauté il s'établit une sorte de balancement vital tempéré ou rythmé par les caractères ou les volontés des hommes, les enjeux du moment. Équilibre fragile, comme toute construction humaine.

Sentiment palpable, celui d'appartenir à une même communauté humaine, quel que soit le rapport que l'on entretient avec elle: "Je suis de telle ou telle commune", avec une série de facteurs unitaires qui en découlent: recherche de rapports humains vivables dans le lieu où l'on vit quotidiennement, sentiment de participer d'une même communauté (d'un même cadre de vie commun, d'histoires de vie familiale et de pratiques collectives incarnées..., sentiment de participer d'une même destinée (au regard du mouvement du monde proche ou lointain), d'intérêts économiques, patrimoniaux, d'intérêts communs les plus concrets.

Pourtant unité ne veut pas dire unanimité, les énergies et les projets se confrontent pour ne pas dire s'affrontent et il dépend des hommes d'en faire une saine émulation sous peine de sombrer dans un combat destructeur, stérile. Ce qui ne va pas de soi ».

L'UNITÉ SE NOURRIT DONC D'UNE CERTAINE TENSION, D'UNE PULSION VITALE.

Enfin la commune c'est bien-sûr une entité administrative :

*« **Un lieu d'intrication des personnes et des institutions**, que l'on peut décoder si l'on est suffisamment informé. Une zone de contact avec l'état, l'état réel, avec ses contradictions et ses règles, son rapport à la loi, ses représentants, ses finances, ses contacts profonds avec les différentes institutions qui le constituent ».*

C'est un lieu d'apprentissage et d'acquisition de savoirs politiques au sens large du terme, une entrée à la responsabilité.

La commune est donc bien plus qu'un simple décor ou qu'un « cadre de vie ». C'est une entité du réel et non un « territoire » virtuel. C'est « l'endroit où l'on touche le sol quelque part dans le monde et qui nous rappelle qu'il est illusoire de se croire partout chez soi sur la terre sans conditions ». Et chaque individu pour sa construction personnelle a besoin de s'inscrire dans un lieu

de vie. Dignement, légitimement il a besoin de s'y sentir libre et respecté.

Après la famille, c'est **le premier échelon de la vie démocratique**, *l'une des institutions les plus importantes de ce point de vue dans notre pays et, si on le désire, elle peut être un formidable terrain pédagogique pour l'apprentissage de la vie collective.*

La commune porte en elle des enjeux fondamentaux. Elle nous relie aux autres et constitue le levier de toute action culturelle et collective.

C'est un terrain décisif pour se renouveler individuellement et collectivement ; pour inventer le monde de demain.

III. LES LIBERTÉS COMMUNALES MENACÉES PAR LES NOUVELLES LOIS DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Extrait de l'introduction au Forum des identités communales / Germ, septembre 2017.

À l'origine l'intercommunalité avait été pensée comme un outil au service des communes et décidé par elles de manière volontaire, pour faire à plusieurs ce qu'aucune ne pouvait faire aussi bien seule.

Finalement c'est devenu un moyen, faute de pouvoir clairement les supprimer, de vider les communes de leur substance au profit de plus grands ensembles, le plus souvent incohérents.

Au lieu de simplifier l'organisation administrative et de rester au plus près du terrain, au plus près des habitants, ces échelons intercommunaux se sont multipliés depuis une quinzaine d'années : communautés de communes, communautés d'agglomération, pays, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, etc., comme autant d'échelons administratifs qui compliquent toujours un peu plus nos perceptions, que nous soyons citoyens ou élus, et qui nous éloignent des centres de décisions.

Et on peut se demander parfois si tel n'est pas le désir de nombre de décideurs qui sont ainsi sans interlocuteurs du terrain, sans contradictions et semblent bien s'en accommoder.

Ces nouvelles lois de réaménagement territoriales, imposées par le haut, provoquent actuellement de vives tensions, entre les communes et entre les intercommunalités historiques. Des tensions ou des conflits liés à des enjeux économiques, de transferts de responsabilités ou de compétences, de représentativité (les responsables de ces collectivités ne sont pas élus par les citoyens) et d'équilibre des pouvoirs.

Ce sont là les premières conséquences visibles de leur mise en œuvre.

Cette évolution majeure de l'organisation territoriale, menée à marche forcée, tourne le dos au principe de la « coopérative de communes » qui primait jusqu'alors et qui était basée sur l'adhésion

et la pleine maîtrise des maires et municipalités. L'intercommunalité est un outil au seul service des communes et non un échelon technico-administratif au dessus de leurs têtes qui leur dicterait leurs décisions et s'affranchirait de leurs vœux profonds.

Beaucoup d'élus portent déjà le fer dans un rapport de force inégal. Le socle fondamental reste la coopération intercommunale : « *L'intercommunalité doit rester un outil, un "moyen au service de", volontaire et cohérent, et non l'antichambre de la suppression des communes* ».

Au moment où d'autres spéculent de manière lancinante et stérile sur « l'émiettement communal » et vont jusqu'à malmenier nos libertés municipales inaliénables, Tocqueville leur rafraîchit opportunément la mémoire : « *c'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Sans l'institution communale une nation peut se donner un gouvernement libre, elle n'a pas l'esprit de liberté* ».

La communauté de communes n'est rien d'autre qu'un outil, une coopérative de communes à son service, et qui est en fait, sa seule raison d'être. La décision doit toujours rester au plus près du terrain, au plus près des habitants, là où affleure la vie et se noue le lien, le sensible, le partage, les contradictions et les conflits, l'incarné.

S'il existe une taille critique pour construire une piscine ou un gymnase, il n'y en a aucune lorsqu'il s'agit du désir, de la créativité et de l'action des hommes.

L'actuelle fuite en avant parée de suffisance surplombante et gestionnaire ne doit pas détourner notre regard sur ce qui est fondamental et engage l'avenir : comment ouvrir les voies et forger les clés de l'invention de l'identité nouvelle des villages et des villes d'aujourd'hui.

Au moment où ces nouvelles lois semblent vouloir détruire l'échelon municipal, s'emparer de cette notion d'identité communale avec pour horizon la réinvention de nos communes est sans doute un moyen de renforcer la singularité de chacune d'entre-elles, et leurs capacités de dialogue avec les autres formes d'organisation territoriale.

C'est aussi l'occasion de prendre part à la bataille contre la pensée unique et le centralisme Français qui assèche le pays, un moyen concret de défendre les libertés communales et au-delà, de s'inscrire dans un mouvement plus large, celui du renouveau de notre nation et de son identité plurielle.

IV. À PROPOS DE LA NOTION D'IDENTITÉ COMMUNALE

Toutes les parties en italique dans ce texte (sauf mentions contraires) sont extraites de différentes publications (analyses, articles, manifestes...) formulées par Alain Daziron (Maison de la culture de Larrazet/ 82).

L'IDENTITÉ C'EST LE MOUVEMENT.

« L'identité n'est pas figée, elle est une construction permanente. Elle se forge par la pensée et l'action des hommes qui sont eux-mêmes influencés par des représentations, des aspirations et des logiques divergentes. C'est le cas pour tout être humain et pour toute culture, s'ils s'en donnent les moyens et si la société leur en donne la possibilité ».

Au-delà des contextes, de l'ensemble des données (naturelles, physiques, sociales, historiques, économiques, etc.) qui les caractérisent et les différencient, chaque commune est porteuse d'une identité culturelle propre qui, dans l'environnement communal spécifique, se nourrit de l'action des hommes et ce depuis la nuit des temps.

« L'identité culturelle, que ce soit à l'échelle d'une commune, d'une aire géographique ou d'une nation ne se décrète pas. C'est le mouvement de l'action des hommes qui est le produit d'un long travail qui se définit par l'échange entre des partenaires pensants et s'adaptant à des situations successives sans rompre avec la continuité temporelle ».

Autrement dit, l'identité culturelle communale peut se définir par cette belle métaphore : **celle d'un être collectif en mouvement, qui, tel un être humain, un être vivant, un sujet autonome capable de penser et d'agir par lui-même est en constant développement.**

« À vivre dans un village, on s'aperçoit vite qu'à travers les personnes, les anecdotes, les vieilles pierres, les paysages, les différentes trajectoires des habitants, il devient un réel personnage ».

« La commune tout comme un individu, a son propre caractère, sa personnalité profonde ».

« L'identité se reconstruit chaque jour, elle n'est pas une donnée définitive »².

C'est bien un être collectif en mouvement qui forge ce que nous appelons l'identité communale, qui est le moteur de chaque communauté au sein desquelles s'inscrivent nos vies. *Un être collectif en mouvement, dont nous sommes tous responsables de l'épanouissement et de la destinée.*

L'identité communale est un révélateur, le baromètre de la santé morale d'une commune. Travailler l'être communal, par le biais des identités communales et des problématiques qu'elles révèlent nous invite à nous mettre en mouvement : prendre du recul, analyser les situations, se réjouir ou au contraire s'inquiéter, dialoguer, se projeter et agir.

« TRAVAILLER » L'IDENTITÉ CULTURELLE COMMUNALE.

« L'identité culturelle ne signifie ni race, ni ethnie, ni nationalisme, ni régionalisme. Pas la guerre mais la paix : le libre jeu des antithèses (le débat, l'opposition des points de vues, des idées) et des altérités (des différences) qui sont la richesse de l'Humanité ».

Félix Marcel Castan.

Travailler l'identité communale, c'est faire entrer tout le monde en mouvement, à partir du terrain, de l'intérieur et sur un pied d'égalité. Telle est l'idée lumineuse conceptualisée par Felix Marcel Castan³ et développée notamment par l'équipe de la maison de la culture de Larrazet.

Dans la posture occitane, selon Félix Castan, la notion d'identité s'enrichit au pluriel. L'identité monolithique, donnée ou reçue une fois pour toutes, doit laisser place à la contradiction des identités, aux identités plurielles, à l'interculturalité nécessaire⁴.

S'emparer de ce concept, c'est prendre part à une expérience, qui nous invite à repenser individuellement et collectivement, de manière dynamique et engageante, constructive et ambitieuse, les relations entre tous les habitants⁵, les acteurs et les partenaires de la vie communale.

² BOUR, Edith. *Les représentations de l'identité communale : psychosociologie d'un village re-composé, Gigouzac*. Toulouse : Université Toulouse Le Mirail, 2013. Thèse.

³ Félix Castan (1920-2001) fut l'un des membres fondateurs de l'Institut d'études occitanes (IEO) ainsi que le rédacteur en chef de la revue "Oc", fondateur de la revue "Baroque" et du Centre international de synthèse du baroque. Loin des idéologies et des slogans, sa démarche part du réel, qu'elle analyse et évalue, avant d'œuvrer à sa transformation. Une pensée qui n'a pas pris une ride mais que sa jeunesse et sa pertinence renforcent à l'épreuve du temps. À la logique mortifère de la pensée unique et aux logiques du centralisme qui imposent par le haut et divisent, Felix Castan opposait une logique de la pluralité culturelle, dans l'unité nationale.

⁴ Cette idée s'inscrit "naturellement" dans un mouvement de pensée philosophique occitane. Pour des identités culturelles qui ne renient rien, qui ne détruisent rien, qui ne renoncent à rien, mais multiplient les éclairages et les points de vues.

⁵ Nous pourrions rajouter : à tous ceux qui s'y reconnaissent, s'y investissent.

Cette pensée **renouvelle la sociale, la vie culturelle**⁶ (aussi bien dans le domaine de la pédagogie du vivre-ensemble que des actions culturelles qui s'inscrivent dans le champ communal), **et la vie démocratique** (les pratiques civiques et politiques).

« Une pensée qui considère qu'une communauté peut vivre harmonieusement une contradiction sans la résoudre (de manière à lui conserver toute sa richesse). La contradiction entre "agir tous ensemble" et penser et "agir par soi même" sans déléguer son pouvoir de penser ».

Une posture comme une philosophie participant du sens de la vie quotidienne, de nos relations à la nature du lieu, aux autres membres de la communauté, au monde extérieur.

En outre, dans sa *Sociologie des dynamiques rurales*, Anne-Marie Granié comprend le concept

Dans un mouvement synthétique, cette pensée nous invite :

- à (re)préciser/reformuler collectivement les contours d'un nouvel horizon communal,
- à stimuler l'existence de lieux/outils/moments de dialogue et d'échange,
- à mobiliser (dans la durée) ce capital commun (cette nouvelle culture de l'échange), dans une posture dynamique, respectant les individus et les fonctions de chacun.

L'occasion pour chacun de sortir des vieilles routines et des impasses qui découragent. De débloquent des situations marquées par la fatalité de l'échec.

Ainsi l'horizon communal peut-il devenir le moteur d'une vie heureuse et fertile ; constituer un puissant levier de transformation individuelle et collective pour renouveler nos usages et nos pratiques.

Extraits complétés de l'introduction au "Forum des identités communales"

d'identité communale comme :

« Des pratiques concrètes et symboliques par lesquelles un individu ou un groupe entretient et construit son rapport au local et à la société globale dans le quotidien. [...] L'identité communale est expression de ces pratiques et du vécu individuel et communautaire. [...] Ces pratiques spatiales et temporelles font partie des acteurs, elles sont assimilées à leur être. L'identité communale renvoie à cette "incorporation" à travers les activités, leur

⁶ « Dès lors, la vie culturelle, doit épouser la personnalité de sa commune et trouver les leviers, les réponses, les formes, les critères pour faire émerger son identité. S'emparer de la mémoire, du contexte, de toutes les données d'un lieu et déployer son identité en marche ».

organisation ; que tout le monde peut voir, entendre, comprendre au sens d'une connaissance partagée du lieu, des gens et des pratiques ».

Les pratiques de l'identité communales sont ainsi entendues comme une « *adaptation aux règles et principes (ou codes) relationnels propres à chaque village. En d'autres termes, ce qui se fait, ce qui ne se fait pas, ce qui se dit, ce qui ne se dit pas, ce qui se fait mais ne se dit pas, et ce qui se dit mais ne se fait pas* ».

Ainsi, il apparaît que le concept "d'identité communale" désigne un ensemble de processus sociaux complexes ; et des pratiques que les acteurs accomplissent dans leur vie courante, en se servant de leur savoir-faire, de leur savoir-être, ceci dans un champ d'interconnaissances qui leur permet de gérer leurs conduites, de les organiser (ce que l'on peut faire, ce que l'on ne doit pas faire, ce que l'on fait pour provoquer dans le sens de créer une confrontation nécessaire au maintien d'une certaine cohésion sociale). Tout ceci en tenant compte du temps et des repères spatiaux que tout le monde connaît de l'intérieur.

INTERLUDE: À PROPOS DE FÉLIX MARCEL CASTAN.

De nombreux ouvrages et films documentaires sur la vie et l'œuvre, de Félix Castan, figure de l'action culturelle occitane et grand théoricien de la culture française, sont disponibles en consultation "Chez Lily".

**Extrait de l'article « Les langues régionales mène-t-elle au séparatisme ? »
Publié par Michel Feltin-Palas dans l'Express, le 30 avril 2020.**

Avec le français, le breton, le basque, l'alsacien, le flamand, l'occitan, l'auvergnat, le picard, le normand, le corse, les créoles, les langues autochtones de l'outre-mer et toutes les autres, notre pays dispose d'une richesse linguistique remarquable.

Or, depuis des siècles, la France s'emploie à faire disparaître cet incroyable patrimoine, au nom de l'unité nationale. Une politique qui, c'est inévitable, entraîne des revendications identitaires en Corse, au Pays basque et ailleurs.

C'est ici que je souhaiterais vous faire part des réflexions d'un militant occitaniste peu connu nationalement, Félix Castan, qui a démontré la pauvreté de ce raisonnement, sans parler de son caractère néfaste.

Que disait-il ? Ceci : défendre les langues dites régionales, ce n'est pas s'opposer à la France, c'est l'enrichir. "Ce ne sont pas seulement les minorités qu'il faut sauver, c'est la France qu'il faut guérir, écrivait-il dans un document intitulé *Manifeste occitan*. La guérir d'un délire de pureté linguistique et culturelle (...) et l'arracher à son repliement hyper-identariste".

Sa position est d'autant plus intéressante que cet homme implanté à Montauban s'est opposé à un autre courant de l'occitanisme qui, dénonçant une forme de "colonialisme intérieur", souhaitait l'avènement d'une "nation occitane", un peu sur le modèle catalan. Castan, lui, était attaché à l'unité nationale, mais à condition que la France reste fidèle à ses meilleurs principes. Ce qui n'est pas le cas lorsque la République confond égalité et uniformité.

Précisons. Que le français soit notre langue commune ne posait aucun problème à Felix Castan. Il estimait simplement que cette option n'autorisait personne à anéantir les autres langues. Aussi plaidait-il pour une autre voie : celle d'une France politiquement une, mais culturellement plurielle. La seule, au fond, qui soit conforme aux valeurs d'une nation qui s'est donné pour ambition d'être le pays des droits de l'homme.

LES PILIERS DE LA RÉINVENTION DU VILLAGE DE LARRAZET.

Créé en 1975, le journal trimestriel *Le Trait d'Union* est un grand atelier d'écriture communal, soutenu par la mairie. Il est selon les termes d'Alain Daziron « *le premier pilier du travail de réinvention de la commune* ».

Les journées annuelles de Larrazet, dont la première édition remonte à 1983, forment le deuxième pilier de cette construction culturelle unique.

À travers un thème de réflexion qui peut être reconduit pendant plusieurs années, chercheurs/spécialistes et citoyens/grand public se rencontrent pendant deux jours.

Les journées annuelles de Larrazet sont la démonstration répétée que l'excellence intellectuelle n'appartient pas à quelques petits cénacles, mais à tout le monde.



ORGANISATION.

Les journées se déroulent au mois de novembre. La maison de la culture décide elle-même du choix et du contenu des journées⁷, ce qui est une grande conquête, et envoie les invitations à des personnalités savantes sur le sujet. De ce point de vue, les journées de Larrazet sont l'antithèse du journal.

⁷ Parmi les sujets interrogés ces dernières années : *Les Paysans et Les Campagnes ; La famille se réinvente-elle ? ; Réfléchir la juste voie pour l'école ; L'homme et l'animal ; La France et l'Algérie ; l'histoire et l'avenir en partage ; Comprendre la chasse c'est changer son regard sur la nature ? ; La Gaule Romaine ; L'histoire et l'actualité du Football ; Les métamorphose de la démocratie ; La grande guerre, etc.*

Les Larrazettois sont conviés à suivre les conférences et à participer aux débats au même titre que toutes les personnes qui se rendent à Larrazet pendant ces deux jours.

L'association de la *Maison de la culture* organise également toute la logistique (déplacements et hébergements des intervenants, repas, sonorisation, affiches, etc.) des journées de Larrazet qui attirent en moyenne un public de trois à six cents personnes.

V. LES MÉCANISMES DE FORMATION DE L'IDENTITÉ COMMUNALE

*Sauf mentions contraires ce document est constitué d'extraits de l'ouvrage :
« Contribution à la recherche sur les identités communales »⁸
Alain Daziron - Maison de la Culture de Larrazet.*

Pour mieux comprendre et s'approprier cette notion d'identité communale, il faut d'abord chercher à connaître de quelle manière et par quelles dynamiques l'être collectif communal se nourrit de l'action des hommes depuis la nuit des temps.

Éléments d'autant plus complexes à saisir que **nous sommes entrés dans un nouvel âge de la formation des identités communales**, et ce de manière durable, voir définitive.

L'identité communale ne se forme plus par les mêmes mécanismes, les mêmes canaux qu'autrefois, et il arrive même qu'elle puisse ne plus se former du tout.

Aujourd'hui on suggère souvent que **l'interconnaissance se tarit et que le lien social se dissout** alors **que chacun d'eux ne fait que se transformer**. Les temps, les lieux, les supports de rencontres ne sont plus les mêmes. J.-P. Lebrun nous met sur la voie de l'invention de l'identité des villes et villages de la planète : « *Ce monde qui n'arrive plus à faire lien social - ou alors faudrait-il dire qui n'arrive pas encore à se re-faire autrement qu'hier lien social* ».

Il n'y a pas rupture du lien, mais bien transformation de ces liens, et il est très important de le comprendre, si l'on ne veut pas mettre directement la clé sous la porte de la commune.

⁸ Un document malheureusement épuisé.

UNE RUPTURE HISTORIQUE DANS LA FORMATION DE L'IDENTITÉ.

« La mobilité actuelle de la population oblige à un repositionnement des champs où le partage d'un lieu de vie ne suffit plus à faire une identité commune. Autrefois transmise et incorporée, elle s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique « consciente ». Le village qui connaissait autrefois « un habiter » doit conjuguer aujourd'hui « des habitants ».

Edith Bour

Avant... c'est le sentiment d'appartenance à un village et les pratiques collectives fortes qui étaient le principal moteur qui forgeait l'identité communale.

Mais aujourd'hui le sentiment communautaire n'est plus le moteur de l'identité (ce qui ne veut pas dire qu'il se soit évaporé). Autrefois son magnétisme était constant, aujourd'hui il est différentiel (en fonction de l'âge, du vécu, de l'implication...) et concentré sur des moments (élections municipales, fêtes, événements, cérémonies...) ou il peut faire de spectaculaires retours en force. Mais son effet est sous-jacent, beaucoup plus potentiel que réel.

Tout a changé, et dans le quotidien de la vie communale **on peut constater deux logiques.**

DEUX MOUVEMENTS CARACTÉRISTIQUES.

La première **LOGIQUE** consiste à croire que **tout est dans le dedans, dans la quête des racines**, qui entretient l'illusion de ce qui se passe réellement, masquent les vrais terrains d'intervention, **s'oppose au changement, au renouvellement**. Une logique que l'on peut qualifier « d'identité ancienne ».

La seconde, consiste à **croire que tout est dans le dehors, dans l'effervescence du monde extérieur, la nouveauté, l'innovation**. Une logique où **la perception de ce qui se joue est souvent partielle, pour ne pas dire virtuelle** et qui semble aujourd'hui régner en maître. Une logique que l'on peut qualifier « d'identité éclatée ».

Or, ces deux logiques, lorsqu'elles s'affrontent peuvent faire des ravages du point de vue de l'action des hommes, et donc de l'identité communale. Car **elles découragent, excluent, ou épuisent, tout le monde.**

Cette double perception est bien illustrée par les propos de Jean Tardos (ancien maire d'Adervielle-Pouchergues) en parlant de la commune : *« Autrefois on avait du mal à en sortir, aujourd'hui on a du mal à y rentrer »*.

IL S'AGIT AUJOURD'HUI DE FORGER L'IDENTITÉ NOUVELLE.

Autrefois “on était vissé au sol”, aujourd’hui la conscience communale se dissout si elle n’est pas travaillée.

Dans le quotidien de nos vies, ces deux principales attitudes cohabitent et se combinent sur le terrain communal, et on ne peut pas assigner complètement ou définitivement à un tel ou un autre de ne penser qu’en termes « d’identité ancienne » / de « communauté ancienne » ou de ne penser qu’en terme « d’identité éclatée » / communauté de la multi-appartenance, parce que nous sommes tous imprégnés par ces deux logiques.

Ce qui est également très important à comprendre, et parfois très difficile à admettre, c’est que ni l’une, ni l’autre, non seulement sont incapables de constituer les bases favorables à la construction de nouvelles identités communales motrices, mais qu’elles peuvent même nous priver de cette possibilité.

L’avenir (et parfois la survie) de chaque communauté passe par sa capacité à se construire en communauté de synthèse combinant, dans un savant dosage et dans le mouvement de l’action les formes de l’identité ancienne et les formes de l’identité nouvelle.

Lorsque les deux formes, s’interpénètrent et se nourrissent, l’entre deux de l’identité est investi et la capillarité fonctionne.

Lorsque les deux formes se tournent le dos l’entre-deux se creuse et l’identité se noie.

DE GERM À NEW-YORK, L'IDENTITÉ ECLATÉE RÈGNE EN MAÎTRE.

Pour réactiver le sentiment communautaire, **il faut bien comprendre que l’on est rentré dans un univers mental complètement nouveau et ne pas perdre de vue que sa nature et sa fonction ne sont plus les mêmes.**

La commune n’est plus une donnée, c’est une conquête et elle change de nature, elle ne passe plus par l’uniformité, mais par l’unité dans la diversité.

D’où cette belle formule de Félix Castan : « *On n’est pas le produit d’un sol, on est le produit de l’action que l’on y mène* », qui prend à contre-pied l’idée d’une légitimité de fait, d’un droit du sol, du sang, de la naissance ou de filiation. Elle met tout le monde sur le même plan et nous invite au mouvement, à l’expérience et à l’action.

Si l’on ne prend pas conscience de **cette évolution vers une multi-appartenance** (identité éclatée), et si l’on ne s’engage pas dans une autre logique, pour ne pas dire un combat, capable de

forger l'identité nouvelle, alors nous allons droit dans le mur. Ce serait comme accepter cette tendance irréversible à la dissolution des communautés humaines et donc considérer que les citoyens ne sont plus capables de participer à leur devenir commun.

Ce qui compte c'est de réactiver les liens entre les individus et de stimuler la participation de tous à la vie communale.

L'identité nouvelle ne doit ni faire peur, ni donner à penser qu'il s'agit de la fin des communes, c'est tout le contraire !

VI. CONTRIBUTION POUR UNE PÉDAGOGIE DES IDENTITÉS COMMUNALES

*Suite à la réunion « Vers une pédagogie des identités communales »,
organisée à Germ dans le cadre de Visatge/Vilatge en août 2018.*

UNE APPROCHE DES PLUS OUVERTES POUR PARTICIPER D'UNE RÉINVENTION DES VILLAGES ET DES VILLES DU MONDE.

*« Alors que nombreux citoyens, acteurs culturels, partis politiques,
s'époumonent à chercher des lieux introuvables de « démocratie participative
», Félix Castan nous invite à penser et à agir
d'en bas et de l'intérieur pour participer à la réinvention de l'identité des
villages et des villes de France.*

*Le territoire Français n'est pas un tapis sans couture car il est constitué
de petites unités juxtaposées, de cellules communales
au sein desquelles s'élabore la chimie profonde des relations humaines.*

*Il ne faut pas perdre de vue que humanité est faite de nations,
que les nations sont faites de communes, que les communes sont faites
d'individus,
c'est à dire que les discontinuités à l'intérieur de l'universel
nous permettent d'être nous-mêmes ».*

Qui dit mieux ?

On pourrait se demander ce qu'il peut y avoir de neuf à regarder une institution aussi ancienne que la commune. Pourtant il est facile de constater que chacune d'entre elles est un monde à part entière. Un réservoir d'humanité qui constitue un rempart à l'uniformité qui dévore tout.

Depuis une vingtaine d'années, face aux conséquences désastreuses de l'idéologie néolibérale, tout porte à croire que ce n'est plus des États-nations, que viendront les solutions nécessaires à la transformation du monde.

Un peu partout des hommes et des femmes cherchent à se réapproprier ce qui fait sens commun, et s'organisent autour d'initiatives originales et innovantes, en vue d'apporter des perspectives nouvelles pour l'avenir.

Naissent ainsi des mouvements populaires, démocratiques, participatifs, collaboratifs élaborés à taille humaine, dans les villages ou les villes.

Dans ces mouvements⁹, il semble que l'idée de « communauté » retrouve une place centrale, parce qu'elle constitue une véritable puissance d'agir et une intelligence collective, qui vont à l'encontre du sentiment généralisé d'impuissance.

Aux quatre coins du monde, ces expériences conjuguent protection du vivant, défense de toutes formes de diversités, résilience, décroissance, civisme, démocratie, écologie, autonomie. Elles cherchent souvent à démontrer qu'il est possible de réduire plus ou moins radicalement notre dépendance « aux institutions, aux marchés ou aux multinationales », de manière respectueuse de la nature, et de le faire ensemble, à partir d'un territoire de vie.

Sur ce terrain de la transformation de nos comportements, l'approche inspirante des *Identités culturelles communales* contourne elle aussi les logiques de domination, en s'inscrivant clairement dans un idéal républicain et démocratique.

À la différence de certains mouvements qui prennent le parti d'une rupture plus ou moins radicale avec la société¹⁰, **l'une des principales vertues de cette pensée de la vie communale est de proposer à chacun, sans exception, dans une continuité de l'histoire des lieux, cette responsabilité et cette ambition de participer à la réinvention de son lieu de vie.** Au lieu de chercher à « gommer » ou « fuir » les clivages, les tensions, les aspérités qui façonnent les visages singuliers de toute communauté, cette pensée propose de (re)mettre tout le monde en jeu, sur un pied d'égalité, et de tirer la société vers le haut. Sur des bases toujours à renouveler, elle invite à cultiver les différences dans des auto-pédagogies potentiellement capables de créer un climat propice de dialogue pour accueillir tous types de sujets et de propositions alternatives aux logiques néolibérales.

Enfin, cette pensée de l'unité dans la pluralité se décline dans un mouvement plus vaste, celui d'une nécessaire dialectique et d'une émulation féconde entre les communes elles-mêmes.

Ainsi, on peut considérer que défendre et travailler les nouvelles identités communales peut concrètement participer au nécessaire mouvement de transformation du monde, et ce, au moment même où elles sont plus que jamais mises à mal par l'influence du système néolibéral mondialisé qui amplifie l'appauvrissement des liens et des relations humaines, éloigne encore davantage les citoyens des centres de décision et détourne l'attention vis-à-vis des enjeux essentiels.

⁹De nouveaux concepts, « communautés » et réseaux font leur apparition et/ou se renouvèlent : ZAD, communalisme libertaire, mouvements de la collapsologie, tiers-lieux, éco-lieux, éco-villages, villages auto-suffisants, villages autonomes, villages alternatifs, mouvements des villes en transition, etc.

¹⁰Parfois sur un mode où la vie se réduirait à un entre-soi, au risque de tourner le dos à une partie de la population.

En impliquant tous les habitants, en créant des ponts et des articulations entre les acteurs de la vie communale, en fixant un horizon commun, il semble que cette pensée des identités communales constitue une alternative pertinente :

- pour faire évoluer nos manières de penser et d'agir,
- pour re-légitimer les fonctions de chacun et notamment la fonction municipale,
- pour prendre à contrepied les logiques de la pensée unique et celle du néolibéralisme qui conditionne l'actuelle marche du monde.

Rappelons ici que la pensée des identités communales se nourrit de recherches et de pratiques sans cesse renouvelées, incarnées dans des contextes communaux toujours singuliers.

À l'écoute sensible des contextes et des pratiques, elle ne cherche surtout pas à définir des recettes « clé en main », mais invite au contraire à l'expérience individuelle et collective. Cette pensée nous aide à questionner notre rapport au vivre ensemble, notre capacité à entrer et à faire communauté, à faire émerger ce qui fait commun, à participer du sens de nos vies.

Il s'agit donc de mettre en œuvre partout des expériences de pédagogie (d'apprentissage) communale pour recréer des conditions permettant d'inscrire l'attention et les sensibilités des habitants vers cet horizon commun.

Ici, et pour ce faire, il n'y a pas ceux qui savent et les autres. Tout le monde a son mot à dire, dans un cheminement qui suppose une marge d'incertitude tant au niveau du vocabulaire que de la méthode. Conscient de cela, il ne faut pas avoir peur d'expérimenter, de commettre des erreurs.

Néanmoins, puisqu'il s'agit d'inventer nos propres pédagogies communales (adaptées à des êtres collectifs toujours singuliers), il est utile d'essayer, à partir de nos expériences, de dégager des pistes de réflexions et autres leviers qui semblent significatifs et/ou qui ont fait leurs preuves.

C'est tout l'objet de ce document de travail, toujours très inspiré de l'expérience de Larrazet et aussi de celle de Germ.

TROUVER SA PROPRE RESPIRATION.

« L'identité n'est pas figée, elle est une construction permanente. C'est le cas pour tout être humain et pour toute culture, s'ils s'en donnent les moyens et si la société leur en donne la possibilité ».

Alain Daziron

« Toute action doit trouver un ancrage dans le réel, plonger dans son village ou dans sa ville sans quoi elle flotte à la surface de la communauté humaine comme un nuage sur la plaine ».

Félix Marcel Castan

« J'habite aussi un lieu par la manière dont je le parcours. [...] Habiter, c'est investir pour faire vivre un lieu. [...] Faire des choses avec d'autres, c'est entrer dans un système d'échange : donner, recevoir et rendre ».

Anne-Marie Granié

Le postulat de départ est simple : la commune n'est pas une entité à la disposition des politiques, comme cela semble être si souvent le cas. En revanche, chaque **commune a la responsabilité de se réinventer**.

La commune est un être collectif, en marche, qui ne dépend que de la volonté d'avenir et de la créativité de ses habitants. Pour ce faire, il est indispensable de forger une nouvelle culture de l'échange, d'inventer de nouvelles médiations, de nouvelles articulations. **Chaque communauté doit s'appuyer sur son expérience, ses atouts, ses ressources et ses potentialités.**

Il y a donc autant de créativité communale potentielle qu'il existe de communes avec leurs singularités. **À chacune d'elles d'imaginer/renouveler et d'expérimenter de nouvelles pratiques, de nouveaux outils, de nouvelles « stratégies » capables de révéler, régénérer une conscience communautaire motrice.**

MISE EN PERSPECTIVE, POINTS DE CONVERGENCE, LIGNES DE FORCE.

Rappelons ici que l'identité culturelle communale, telle que nous l'abordons, c'est ce mouvement de l'action des hommes qui est le produit d'un long travail qui se définit par l'échange, la confrontation entre des partenaires pensants et agissants, en s'adaptant à des situations successives, sans rompre avec la continuité temporelle.

*Plus simplement, l'identité culturelle communale peut se définir par cette belle métaphore **déjà dit plus haut** : celle d'un être collectif en mouvement qui, tel un être humain, un sujet autonome capable de penser et d'agir par lui-même, est en constant développement.*

Et il s'agit de se sentir tous responsables de l'épanouissement de cet être collectif.

RENOUVELER DES « ÉTATS DES LIEUX »

Dans chaque communauté, il est essentiel que les habitants renouvellent leur regard sur leur commune à travers celui des autres. *Comment la commune fait-elle sens avec chacun ? Qu'est-ce qui nous constitue ? Qu'est-ce qui nous relie ? Qu'est-ce qui nous sépare ? Selon que l'on soit jeune ou ancien,*

nouvel arrivant ou un originaire du village, etc., il s'agit d'interroger la conscience que nous avons du « soi collectif », non pas du « soi » en tant qu'individualité, mais de la conscience de soi en tant que communauté, en tant que société organisée selon un certain mode et dans un certain esprit.

L'expérience des « **ateliers de dialogue culturel** » (et leur méthodologie) mise en place dans la Sierra Norte au Mexique est, de ce point de vue, fort intéressante. L'occasion pour chacun de remettre à jour sa perception de la communauté, afin de résorber le déficit de compréhension de l'histoire, de ce qui se passe, de ce qui se déroule sous nos yeux.

NE PAS DOUTER DE « L'ÉCHELLE »

Détruisons ici l'idée reçue qui fausse souvent les perspectives : *« Tout serait simple dans une micro communauté de quarante habitants. On se connaît, on communique facilement. Vision mythique ! On peut se demander si d'une maison à l'autre il n'y a pas parfois des années lumières de non-communication »*.

On ne doit pas plus assigner les « identités communales » au village qu'à la ville. C'est à dire que l'identité communale n'a pas de taille, et ne dépend en rien de la taille de l'entité communale.

Sa formation, sa réinvention permanente passe par des modalités, des canaux, des critères et des niveaux différents, mais le processus de fond reste le même.

On fait trop souvent comme si le village était toujours « une communauté naturelle », une « communauté d'évidence » quand on ne l'assigne (le relègue) purement au rural ou au « territoire », (notions totalement inopérantes en Occident pour saisir ce qui se joue).

Or la commune d'aujourd'hui, qu'elle compte quinze ou dix millions d'habitants est, plus que jamais, une construction et non une simple donnée.

S'APPROPRIER LES MÉCANISMES DE FORMATION DE L'IDENTITÉ NOUVELLE, DE LA COMMUNAUTÉ NOUVELLE.

« La communauté n'est plus une donnée, mais c'est une conquête. Elle change de nature, elle ne passe plus par l'uniformité mais par l'unité dans la diversité ».

Les nouveaux mécanismes de formation de l'identité culturelle communale méritent d'être appréhendés de manière fine dans toute leur complexité.

Cela prend du temps, et cela nécessite un réel effort pour s'approprier cette approche théorique. Il est nécessaire de revenir à l'ouvrage pour mieux comprendre, décrypter ce qui se joue, se déroule dans les expériences concrètes de la vie quotidienne. Inversement chaque expérience vécue se doit de nourrir la théorie, la valider, la nuancer, etc.

TENIR BON SUR LE CONCEPT FONDATEUR DES IDENTITÉS CULTURELLES COMMUNALES.

« Beaucoup ont des difficultés à entrer dans cette problématique de la pédagogie communale en raison de la grande peur française de l'identité qui voit de la fermeture là où il y a un acte libérateur de la pensée et de l'action, un ancrage dans le réel. Mais aussi parce qu'ils ne sont pas des acteurs communaux mais des sujets atomisés souvent contemplatifs ou volatiles qui pensent plus à dire leurs « états d'âme » qu'à réfléchir les principes d'action de l'être collectif qu'est la commune. C'est pourquoi il ne faut rien céder sur le concept fondateur des « identités communales » ou mieux des « identités culturelles communales » qui seul, prend à bras le corps la réalité et toutes les aspérités de la commune ».

Alain Daziron.

Pour une pédagogie des identités communales.

Rencontre de Germ-Louron. Août 2018.

L'appellation « identités communales » – même si elle ne parle pas à tous ou suscite des réserves – est notre socle, pour faire entendre « que l'on ne peut être partout chez soi sur la terre sans conditions »¹¹.

Car même abîmées, parfois contournées, voire dévitalisées ou pulvérisées par l'éclatement de l'appartenance à un lieu de vie, les trente-six mille communes françaises sont partout le support de la conscience et de l'action collective.

Évacuer le concept « d'identité communale » par « facilité » serait tendre la corde du pendu à l'air du temps qui veut tout raboter, tout uniformiser. Le remède serait pire que le mal. Ce serait la porte ouverte à toutes les déconnexions et le risque pour beaucoup « de ne toucher le sol nulle part ».

Ce d'autant plus, que derrière l'institution communale menacée par les nouvelles réformes territoriales, nous défendons la commune anthropologique qui n'est rien d'autre que la définition de l'identité culturelle.

Par ailleurs, le concept « d'identités communales » n'est pas celui de « l'hybridation »¹². Il défend un principe d'ALTÉRITÉ comme les langues ou les cultures du monde disent en soi la PLURALITÉ.

Outre qu'aucune commune ne ressemble à une autre, il y a longtemps – dès 1983 – que Félix Castan a tranché cette question en montrant que l'on peut participer à la vie de plusieurs communes.

¹¹ La formule « citoyen du monde » est un non-sens.

¹² Face à l'appellation d'identité communale certain ont marqué leur préférence pour "hybridation" en se référant à Edouard Glissant et sa pensée de la créolisation.

C'est la multi-appartenance qui est la marque du nouveau paysage de l'identité. La multi-appartenance est une notion claire qui ne se confond en rien avec l'hybridation (un croisement entre deux éléments) qui vaut bien plus, pour la musique et la littérature.

ÉLARGIR LES CONTOURS DE LA « CITOYENNETÉ COMMUNALE ».

*« Opposer au génie de l'un, au moi qui divise, un
génie de tous qui démultiplie et qui unit ».*

Félix Castan.

La nouvelle citoyenneté se définit autour de l'implication effective ou potentielle dans la vie locale. Il faut favoriser la participation de tous y compris celle des résidents temporaires ou encore tous ceux qui s'investissent dans la commune. La naissance ou la résidence ne sont plus les seuls critères pour définir l'appartenance à la commune (ces deux critères délimitent d'ailleurs pour l'essentiel l'identité ancienne).

La pluri-identité/pluri-appartenance est devenu la norme. On vit ailleurs, on travaille sur la commune, on y vient régulièrement. Nombreux sont ceux qui partagent leur vie dans plusieurs lieux.

Tout le monde est légitime, même si l'on n'habite pas la commune à plein temps. Ce n'est pas ce qui compte le plus. Ouvrir l'horizon communal à tous sans exception selon le critère du désir, du choix, et offrir à tous ceux qui s'y projettent la plus haute ambition. À commencer par les plus jeunes qu'il faut encourager au maximum à participer de l'aventure communale. Beaucoup n'attendent qu'une main tendue, qu'une porte d'entrée.

UNE NOUVELLE DONNE DU SECRET DU FEU.

Derrière l'image quelle donne, toute communauté est un être insondable, pour ne pas dire inaliénable. Explorer le « continent communal », c'est une aventure anthropologique. Approcher le secret du feu, l'alchimie intime et complexe des relations humaines, les codes, les principes, les forces en présence, les non-dits, les mythes, les croyances et les cosmovisions¹³ les secrets qui se sont forgés au fil du temps et qui imprègnent plus ou moins la communauté, selon les circonstances.

Un grand voyage au pas de sa porte !

Le secret du feu, celui qui s'est fixé à l'échelle du temps vécu, est d'abord un privilège de ceux qui sont implantés le plus solidement dans le lieu. Non qu'il soit un trésor réservé mais tout

¹³ La « cosmovision » questionne les rapports de l'humanité à la nature, au vivant. Partout et depuis la nuit des temps ces rapports entretiennent des croyances qui participent des représentations et des usages de tous les peuples du monde.

simplement parce que ceux qui prennent le train de l'aventure communale n'ont pas toutes les clés pour le capter ou le décoder.

Pour toucher le secret du feu, il faut rentrer dans les maisons et cela demande une bonne dose d'humilité et d'enthousiasme. Il faut que cet usage soit accepté et pour ne pas dire : attendu. Sans cette cartographie du sensible, ajustée en permanence (car tout bouge plus vite que l'on croit) on peut toujours courir après la communauté.

Mais pour ne pas cultiver une excessive frustration, les nouveaux venus doivent accepter que cette altérité du dedans soient toujours un peu impénétrable, insaisissable : c'est la première clause du contrat.

Ce secret du feu n'est toutefois pas immuable, il se reconstitue et se renouvelle autour de nouveaux apports, de nouveaux imaginaires, comme un capital renouvelable. D'ailleurs, dès que l'on pense la notion d'identité communale, la nouvelle donne du secret du feu s'élabore/s' imagine autour d'un contrat tacite qui réunit la diversité des acteurs. Plus que le secret du feu on met en avant l'esprit du secret du feu, c'est à dire l'idée de communauté.

VALORISER ET STIMULER LA MEMOIRE... A COMPLETER.

*« Ne pas faire table rase du passé,
faire table ouverte ».*

Bernard Lubat, amusicien.

*« Le maintien et la dynamique constitutive d'une
mémoire sociale et culturelle sont une condition de
la production d'une identité, d'une collectivité. »*

Anne-Marie Granié, sociologue.

« Les mémoires collectives sont plurielles parce qu'elles sont les représentations sociales du passé ou les croyances partagées qu'un groupe porte sur les événements importants, et qui vont lui servir de savoir « du sens commun », permettre la communication, participer de son identité et justifier ses comportements ».

« Il y a des relations du présent vers le passé, une activité de reconstruction basée sur les attitudes présentes du groupe [...] mais aussi du passé vers le présent. L'attachement à des contenus, traditions et aspects du passé qui permettent de nourrir le présent. »

**Edith Bour / Thèse : Les représentations de
l'identité communale : psychosociologie d'un
village re-composé, Gigouzac. Université
Toulouse le Mirail. 2013**

« Établir des ponts entre passé et futur, c'est inventer une modalité de futur capable de réhabiliter l'anachronisme du passé ; c'est s'autoriser à valoriser certaines expériences ancrées dans la tradition sans pour autant s'y enfermer. C'est ouvrir la voie à une conception spiralante du devenir, qui revient volontiers en arrière pour mieux prendre son élan et ouvrir un chemin neuf.

Jérôme Baschet, chercheur à l'EHESS.

La mémoire joue un rôle de formation pédagogique, de transmission et de maintien des représentations : « *un sens est créé puis affecté à l'objet et enfin transmis d'une génération à une autre* », créant un lien générationnel indéfectible inscrivant le groupe dans le temps.

L'existence d'une mémoire communale va permettre la transmission des connaissances sociales, culturelles, territoriales, quotidiennes. Ainsi, le lieu ne se désolidarise pas de son histoire, car « *La mémoire façonne, crée un sens, marque ou suggère un espace distinct, singulier ; et l'espace rend la mémoire durable puisqu'il perdure à travers le temps* ».

INSCRIRE CETTE EXPÉRIENCE DE PÉDAGOGIE COLLECTIVE DANS LA DURÉE.

A formuler

ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIF À TOUTES LES INITIATIVES QUI PARTICIPENT À TISSER DES LIENS ET DES RELATIONS.

*« Les occasions de cheminer ensemble sont aujourd'hui plus rares.
Le souffle créé à ce moment là doit avoir l'effet surgénérateur d'identité ».*

Aujourd'hui la conscience communale se dissout si elle n'est pas travaillée. Il faut favoriser tout ce qui peut permettre de forger une nouvelle culture de l'échange. Il faut à la fois encourager toute dynamique d'action collective, aussi simple et modeste qu'elle paraisse, réactiver des centres d'intérêts (des centres de gravité) quand l'occasion se présente et surtout en produire de nouveaux en s'appuyant sur tous les « matériaux » de la modernité à notre disposition.

Ce qui est à craindre ce n'est pas le trop plein d'initiatives mais le vide. Si la source inventive se tarit ou est muselée, il restera des habitants mais il n'y aura plus de communauté. Mais en même temps, pour cultiver l'être communal il faut chercher à relier les différentes dynamiques (pédagogiques, associatives, économiques, municipales, etc.), et les différentes activités dans un mouvement synthétique, en créant un/des lieu(x), des moments, des supports qui permettent à chacun « de mettre ses compteurs à jour », croiser les regards, prendre du recul et bien sûr célébrer la communauté.

FORGER UNE NOUVELLE CULTURE DE L'ÉCHANGE DANS UNE POSTURE FÉDÉRATRICE.

STIMULER LE DIALOGUE QUI CRÉE LA CONFIANCE ET LA CONFIANCE QUI GÉNÈRE LE DIALOGUE.

*« La non contradiction entraine le dépérissement ».
« Le dialogue est aussi nécessaire à la commune que la circulation sanguine l'est au corps humain ».*

Alain Daziron

« Je peux changer en échangeant avec l'autre, sans me perdre ni me dénaturer ».

Édouard Glissant

Face à l'idée négative du rejet de l'autre, comme nous savons bien le faire, la pédagogie des identités communales se doit de cultiver le dialogue et la confiance entre tous les partenaires pensants et agissants pour constituer les bases d'une posture collective engageante et durable.

Le dialogue crée la confiance et la confiance génère le dialogue. Ces deux piliers doivent être le béton armé de tout projet collectif digne de ce nom. Car comment se respecter véritablement si l'on n'est pas capable de se dire la vérité, de se comprendre ?

Il ne s'agit pas de cultiver une unanimité de façade mais plutôt de considérer qu'une communauté peut vivre harmonieusement une contradiction sans la résoudre (de manière à lui conserver toute sa richesse). La contradiction entre "agir tous ensemble" et penser et "agir par soi même" sans déléguer son pouvoir de penser.

C'est à dire dialoguer sans renoncer à son point de vue, mais admettre seulement que l'autre est porteur d'une part de vérité. C'est affirmer une fois pour toutes que chaque groupe humain est composé d'individus égaux en dignité et en droits.

Il ne faut pas négliger les difficultés de la tâche et surmonter des obstacles de toute nature : le fossé des générations et des attitudes mentales, la peur de l'autre, la spécificité des démarches, la force des caractères, les influences extérieures. C'est parfois un combat contre soi même, mais c'est en tout cas un réflexe qui sauve.

Le dialogue dans la dignité doit être le principe de base de la vie communale pour favoriser un climat harmonieux permettant à tous de vivre en bonne intelligence sans interférer sur la volonté de chacun.

« La dignité devient le nom d'une nouvelle relation sociale respectueuse des différences et soucieuse de leur faire place dans l'unité collective, sans les nier comme différences ».

« La dignité est un pont. Elle a besoin de deux cotés qui, étant différents, distincts et distants, deviennent "un" grâce au pont, sans cesser d'être différents et distinct, mais en cessant déjà d'être distants ».

Jérôme Baschet

L'AVENIR DE CHAQUE COMMUNAUTÉ PASSE PAR SA CAPACITÉ A NE PAS DOUTER D'ELLE-MÊME.

« Une communauté qui doute d'elle même est inapte à retenir et à mobiliser. Démonter le contraire c'est produire de l'identité ».

Autrefois forte d'un sentiment communautaire en béton, la communauté était sûre d'elle. Aujourd'hui tout passe par sa capacité à penser et à créer par elle même. Tout comme un individu épanoui défend et développe son autonomie de pensée et d'action, l'être collectif communal doit valoriser ses points forts qui sont le levier de sa marche en avant.

Cet horizon a le mérite de remettre tout le monde en jeu (de ceux qui pensait ne plus rien avoir à apprendre à ceux qui arrivent sur la pointe des pieds).

Mais pour convaincre les anciens (qui se cramponnent à leur âge d'or) et entraîner les plus jeunes (à qui l'école, les réseaux sociaux, la télévision, ne disent pas assez que l'ouverture sur le monde se trouve sur le pas de leur porte), il faut démontrer en actes que notre projet n'est pas qu'une utopie.

La population doit percevoir :

- Une volonté qui s'inscrit dans la durée, d'une équipe qui se retrouve les manches.
- Une ouverture à tous les membres de la communauté sans exclusion (et non la recherche d'une promotion personnelle ou d'une idéologie).

CONSTITUER ET ANIMER UN VÉRITABLE LIEU DE COMPRÉHENSION PARTAGÉE, CAPABLE DE GÉNÉRER LA NOUVELLE IDENTITÉ COMMUNALE.

Le plus important pour chaque communauté, c'est de construire sa propre station orbitale motrice. **Une dynamique incarnée dans une posture, un contrat moral (tacite) fédérateur et potentiellement générateur de l'épanouissement/la bonne santé de l'être communal et de tous les habitants.**

Pour ce faire Il faut arriver à la fois à créer un climat (une « mentalité »), mais également un ou plusieurs lieux, dynamique(s) de compréhensions partagées, de co-élaboration et de cohésion communale.

Pour remplir au mieux ses fonctions, ce lieu/dynamique de compréhension partagée, doit être pensé sur la base de règles du jeu opérationnelles et de principes¹⁴ clairement formulés qui pourront évoluer autant que nécessaire, que ce soit dans la définition des contours et des objectifs que dans la manière de jalonner leur trajectoire dans le temps et l'espace¹⁵.

Les règles du jeu, les principes, les formes et les modalités de ces outils de convergence doivent être définis dans le dialogue entre les habitants, qui doivent trouver les réponses en eux-mêmes, loin du mimétisme ambiant.

La démarche doit partir du dedans et affirmer clairement qu'elle n'est pas une intervention municipale, socioculturelle, politique ou idéologique, **mais une invitation à l'expérience collective d'une pédagogie communale ouverte à tous** les membres de la communauté (et pas qu'en théorie), et à ceux qui s'y investissent (ou souhaite le faire).

Si l'ensemble de ces règles du jeu et de ces principes sont décidés et acceptés par le plus grand nombre, s'il existe une possibilité de les renouveler régulièrement, gageons qu'ils pourront nourrir les actions des différents acteurs de la commune, favoriser bien des articulations, créer une saine émulation.

Pour emporter l'adhésion et la confiance de la population, ces règles du jeu constituent une ligne de conduite qui doit être pleinement incarnée par l'équipe engagée qui doit susciter l'implication, la participation, la circulation de l'information, libérer les appréhensions, apaiser les tensions et se tenir dans cette stricte position de neutralité¹⁶ de caractère pédagogique.

Enfin, pour générer des effets bénéfiques et tangibles, cette culture de l'échange et ce(s) lieu(x)/dynamique(s) se doivent de combiner/associer les trois principales fonctions motrices de la communauté qui sont les fonctions culturelles, pédagogiques et municipales. Il est essentiel que ces trois fonctions s'écoulent, se respectent véritablement, non pas au nom d'une idyllique harmonie, mais parce que sinon l'équilibre est boiteux, instable, occasionnant une perte de temps et d'énergie précieux.

¹⁴ Ces règles du jeu ne doivent pas être données une fois pour toute, il faut de la souplesse. La communauté entière les testera, parfois les domptera ou essaiera de les contourner. Et il est tout à fait possible qu'un jour elle les combatte et les rejette.

¹⁵ Avec des temps pouvant être réservé à l'intimité de la communauté et d'autres à l'ouverture sur le monde...

¹⁶ Cette neutralité n'est pas un acquis, elle ne naît pas spontanément... Ce n'est pas facile. Il faut que l'équipe d'animation se prenne par la main, aille interroger les gens, secouer ceux qui ne veulent pas parler... Ainsi tout le monde s'éduque en commun sans qu'il y ait de professeur, de gourou, sans que personne ne dise comment il faut faire. La neutralité est une conquête.

Il est donc important, voir déterminant que la municipalité et les associations (l'école lorsqu'il y en a une) soient partie prenante de l'aventure et qu'elles participent de manière bienveillante à cette démarche d'(auto)pédagogie communale, tel un engagement moral et civique scellé devant la population.

ÉCARTER TOUT ENJEUX DE POUVOIR.

Il faut affirmer clairement que cette quête individuelle et collective pour une participation à la vitalité et à l'épanouissement communal, n'est pas un tremplin pour la contestation ou la conquête du pouvoir municipal.

Inversement la municipalité ne doit pas être une place forte pour faire pression sur ce(s) lieu(x)/dynamique(s) de compréhension partagée.

Ce qui signifie, bien au contraire une écoute réciproque.

Il s'agit de considérer que l'on part d'une situation donnée et qu'ensemble nous sommes en mesure, en capacité d'intelligence, pour faire évoluer cette situation de manière constructive.

SI CETTE LOI NON ECRITE DE LA VIE COLLECTIVE EST ADMISE UNE FOIS POUR TOUTE, NOMBRE DE TENSIONS ET DE MALENTENDUS SERONT ECARTES.

A l'inverse, la confusion est la source de tous les conflits : si chacun est à sa place, rien qu'à sa place, mais pleinement à sa place, de beaux jours nous attendent.

FAIRE APPEL À DES JARDINIERS, DES MÉDIATEURS DE L'ACTION COLLECTIVE.

Si l'on est statique ou spectateur « de » et « dans son lieu » de vie, on se fait vite une montagne de la moindre distance, de la moindre différence avec ceux qui nous entourent. Et on butte sur le moindre obstacle dans toute action au risque de se complaire dans le désenchantement et le repli sur soi.

La proximité s'avère insurmontable dans les têtes et le moindre petit pas à accomplir devient un pas de géant. Dans cet état d'esprit le « On ne connaît plus personne ! » ou le « C'est plus comme avant ! » font des ravages, surtout lorsqu'il y a une recomposition rapide des populations qui alimente l'insécurité relationnelle.

C'est pourquoi il est fondamental de rappeler sans cesse que l'identité est une construction et non une donnée. Et cela passe à la fois par des actes créateurs qui sont des moteurs de l'identité mais aussi par des médiations de toute nature qui (re)tissent en permanence le lien collectif et donnent à tous des clés et des codes de lecture.

Il y a dans chaque commune des personnes et/ou des acteurs (notamment les associations) qu'il faut particulièrement « responsabiliser » et qui peuvent faciliter cette compréhension de ce qui se joue. Il faut savoir s'appuyer sur ces personnes qui « butinent » et « fécondent », pour entretenir et mobiliser la participation des uns et des autres.

CONCLUSION (PROVISOIRE).

« Il y a un monde fini (ou en finition) et un monde à construire qui demande une autre organisation. Cette organisation ne peut être que locale c'est à dire liée à notre quotidien et à nos besoins fondamentaux, elle sera en mouvement donc sans frontière et chacun et chacune participeront. Le concept est simple, la réalisation beaucoup plus complexe ! Le temps nous aidera, car ayant trouvé notre but, nous prendrons avec une vision large et horizontale le temps de l'atteindre ! »

Une jeune personne, en réaction à un article sur la communalité.

« Trouver ses marques, définir sa propre vitesse de croisière face au défi qu'impose le mouvement. Aiguillage délicat. Hésiter, c'est se fermer les portes du lendemain, aller trop vite c'est se perdre ou se compromettre ».

A.D.

Bien évidemment tout cela n'est pas gagné d'avance ! L'entreprise n'est pas de tout repos mais c'est le prix à payer pour pénétrer et transformer ce monde communal.

La tâche est immense car il faut tenir tous les fils à la fois.

Seule la combinaison de tous les leviers, de tous les matériaux peut permettre à la communauté de se frayer un chemin bien à elle vers l'avenir.

Les formes anciennes et les formes nouvelles doivent à la fois s'éprouver et s'épauler. Tout est rempli d'opportunité, tout est précieux, tout peut servir. **Forger une culture de l'échange, et réinvestir ce bien commun dans une posture qui a un sens profond, cela n'a rien de spontané.** Ce n'est pas un exercice gratuit ou fugace, **cela nécessite une adhésion, un effort pour ne pas dire un engagement.** C'est l'expression d'un souffle, d'une volonté d'avenir, qui doit s'inscrire dans la durée.

Soit la population s'approprie les règles du jeu et cette dynamique sera protégée des agressions et/ou séismes de la vie locale. **Soit elle ne joue pas le jeu et il n'y a que des perdants, la non-communication et la non-relation triomphent.**

L'identité communale se noie. La commune se meurt.

Il est illusoire de croire que tout le monde va participer, mais il est indispensable de tout faire pour que chacun puisse, en temps voulu, rejoindre la dynamique. Il est également souhaitable de concentrer l'effort et l'implication du plus grand nombre sur quelques moments clé.

Par contre **il faut que chacun soit informé, périodiquement interpellé, réveillé et se sente potentiellement acteur**, afin de préserver l'effet d'attraction et de compréhension envers ce qui se passe.

Cette démarche nécessite un don de soi pour les autres. Et parfois même un changement radical de nos comportements. **Pour cela il faut compter sur la valeur des hommes et des initiatives mais aussi sur le respect et la claire définition des terrains de chacun.**

L'occasion de tenter quelque chose de neuf, de vivre une nouvelle aventure collective, de porter une ambition riche de sens et potentialité, qui ne laisse personne sur le bord de la route.

Une ambition à notre portée faisant le pari de l'intelligence.

Les trois principales fonctions motrices de la communauté

La fonction culturelle communautaire

On est ici sur le terrain de la vie collective et associative. En fécondant le dedans et en assurant la médiation avec le dehors. C'est là où se forme aujourd'hui la conscience communale.

Mais la fonction culturelle n'est véritablement motrice que si elle réalise ces deux tâches dans un même mouvement, en premier lieu par la qualité des initiatives et leur ouverture à la diversité des préoccupations et des générations, et en second lieu par leur projection vers l'horizon communal. Trop d'initiatives ne trouvent pas d'arrimage durable dans la communauté. S'intégrer à une activité ou à un groupe est une chose, nourrir l'identité communale en est une autre.

La fonction pédagogique

L'éveil de l'enfant à son milieu et l'entrée de l'adolescent dans la communauté réelle sont une préoccupation première. Comme, par ailleurs, tout se joue très vite aujourd'hui en raison de la puissance des forces centrifuges, la fonction pédagogiques (en complément avec la famille) se trouve investie d'une nouvelle responsabilité.

L'école (lorsqu'il en existe une) devient le principal levier pour réactiver la dialectique des générations amortie en tous lieux (à la ville comme à la campagne).

L'école est aussi conduite à sortir de sa bulle, à réfléchir à ses nouvelles fonctions. La question n'est certes pas nouvelle. L'ouverture vers l'extérieur (sorties pédagogiques, voyages) a une grande valeur de connaissance et de découverte de l'autre.

L'entrée du monde extérieur dans l'école (invitation de témoins de l'histoire, acteurs du présent, etc.) bouscule la relation pédagogique. Elle crée une situation « vraie » où « l'enfant devient intelligent » car il est en relation au monde sans écran, sans filtre de l'enseignant (qui n'est plus qu'un médiateur) ; il se sent directement interpellé et responsabilisé. Il est à même de sortir de son cocon de passivité (d'attente).

Mais la véritable implication est plus dans la projection du monde scolaire vers l'extérieur immédiat. L'enfant s'engage dans une lecture incarnée de son environnement, il est en prise avec sa famille, ses voisins, sa commune (ou son quartier).

Il prend à la face la communauté réelle et perçoit qu'il a un rôle à y jouer. L'école assume pleinement sa fonction civique et la pédagogie y trouve son compte à condition que les enseignants ne dévalorisent pas eux mêmes leur milieu et se convainquent que la vraie ouverture est sur le pas de leur porte.

Elle devient ainsi le principal pôle fédérateur capable de reconstituer la nouvelle unité de la commune éclatée.

La fonction municipale

Le seul objet est d'envisager comment elle est à même de trouver ses marques sur l'échiquier communal. La municipalité n'y a qu'une place et une seule mais elle doit l'occuper pleinement. Si elle ne la trouve pas, elle passe à côté de sa fonction civique et devient parasitaire. Une municipalité n'est élue par les habitants que pour une seule mission : **être au service de tous.**

La mairie n'est que le lieu où l'on crée les conditions matérielles et humaines de la réussite des initiatives individuelles et collectives de la population. On n'élit pas un conseil municipal pour penser tout régler à notre place.

Un maire ne doit pas avoir d'ambition pour lui-même, sa réussite passe à travers la réussite des autres. Il est au service des projets qui émergent de la cellule communale. D'où la difficulté de la fonction (qui n'est pas immédiatement gratifiante) mais aussi sa noblesse (elle est le lieu de dévouement le plus élevé à la cause collective). Si on n'opère pas cette révolution mentale, on ressentira une vive frustration, on ira à l'échec, on fera un mauvais maire.

Bien souvent la municipalité est confortée dans son narcissisme par les citoyens eux-mêmes qui attendent trop d'elle et en même temps s'accommodent d'artifices. Le maire est alors enclin à doper son image (de manière maladroite) beaucoup plus que l'identité communale.

C'est dire que la fonction municipale ne trouve ses marques qu'à la condition que les citoyens ne les lui imposent ou du moins les lui signifient (car la tentation d'occuper les vides est humaine). Cette mise à jour radicale a le grand mérite d'ouvrir la voie à un nouvel âge de la fonction municipale. L'équipe municipale est beaucoup mieux dans sa peau en ne s'époumonant plus à la recherche illusoire d'un pouvoir sur les hommes qui lui échapperont toujours et en n'écraquant plus sa singularité au point d'y perdre toute volonté et imagination.

Libérée de ses pesanteurs elle est à même de se consacrer pleinement à sa fonction civique qui est un travail de jardinier et non d'entrepreneur/d'aménageur :

- *Par un soutien logistique sans faille aux associations, à l'école.*
- *En maintenant ou insufflant la vie économique avec l'intelligence du respect de la nature.*
- *Par l'écoute réelle des préoccupations des citoyens et la régulation des contradictions.*
- *Par l'encouragement et l'accompagnement des dynamiques éclairantes qui forment les futurs citoyens de la commune.*
- *Par une représentation cohérente de la diversité des représentants de la communauté au conseil municipal (femmes, jeunes, acteurs de la vie communale...).*

La réussite du Conseil Municipal passe d'abord par celle des autres. Dès lors que les forces motrices communales tournent à plein régime et dans la même direction, l'ambition de « prendre la mairie » disparaît au profit d'une responsabilisation pour le destin d'un être collectif appelé commune.

VII. (UNE APPROCHE DE) LA COMMUNALITÉ COMME THÉORIE ET PRATIQUE

Sauf mention contraire, dans ce document, toutes les parties de texte en italique sont extraites d'articles ou d'ouvrages de Georges Lapierre.

Georges Lapierre, vit au Mexique depuis plusieurs années. Ses rencontres, ses expériences de luttes et de vie avec les communautés indigènes qui invitent à d'autres manières d'habiter le monde, ont largement influencé son œuvre et notamment son dernier ouvrage « Être ouragans, écrits de la dissidence » /Édition L'insomniaque

De par le monde et depuis toujours, les organisations paysannes présentent des similitudes entre-elles. Sur un certain nombre d'aspects (sentiment d'appartenance, relations liées au travail, services rendus à la collectivité, solidarité et réciprocité, partage de la fête, cosmovision) l'ancien mode de vie agropastoral de nos vallées pyrénéennes entre en résonance avec celui des peuples indigènes du Mexique.

Dans les communautés indigènes de la région de Oaxaca, l'esprit de « communalité » qui traduit des modes de relations communautaires au sein d'un espace géographique spécifique (le territoire) a su se renouveler au fil du temps et constitue aujourd'hui plus encore, une source d'inspiration pour tous ceux qui réfléchissent et s'engagent dans de nouvelles formes d'organisations collectives.

Dans le mouvement uniformisant du monde, la pensée des « identités communales » ou celle de la « communalité » apparaissent comme des points de rencontre entre une réalité, celle des communautés qu'elles aident à appréhender, et des projets de société à réaliser. *« Elles se trouvent au point de rencontre entre réalité et utopie » (Georges Lapierre) . « L'identité se forge à mi-chemin du tout abstrait et du tout enraciné » (Félix Castan).*

Aussi il nous paraît intéressant de croiser les pratiques liées à la pensée de la communalité avec celles liées aux identités culturelles communales. Une occasion de décentrer notre regard, de voyager dans le temps passé et présent, d'observer les complémentarités et les différences d'approches, de prendre mieux conscience des ressources et des potentialités que peut constituer la vie et l'horizon communal, dans des contextes culturels bien différents.

Georges Lapierre ainsi qu'Alain Daziron seront donc les invités du centre de montagne de Germ au mois de juillet 2020, à l'occasion des rencontres Visatge-Vilatge. En attendant ces prochaines rencontres voici quelques clés de compréhension des pratiques communautaires des peuples indigènes du Mexique.

EXTRAITS RELEVÉS DANS L'OUVRAGE « ÊTRE OURAGANS - ÉCRIT DE LA DISSIDENCE », À PROPOS DE LA COMMUNALITÉ.

« La « *communalidad* », que je traduis en français par « *communalité* » est un concept inventé par Floriberto Díaz Gómez et Jaime Martínez Luna pour désigner le mode de vie d'une communauté indienne, pour le premier celle de Tlahuitoltepec, communauté ayuujk (mixe) de la Sierra Norte, pour le second celle de Guelatao, communauté binniza (zapothèque) elle aussi de la Sierra Norte. Le contenu implicite et explicite de ce concept est donné par l'expérience que ces deux « *anthropologues* » ont eu de la vie sociale, l'un à Tlahuitoltepec, l'autre à Guelatao, expérience qu'ils ont pu étendre à d'autres communautés mixes ou zapothèques de la région.

En tant qu'« *anthropologues* », en tant qu'intellectuels, donc, ils ont cherché à rendre explicite un contenu jusque là directement vécu, et qui est toujours directement vécu par les membres de la communauté. Ceux-ci ont aussi un terme dans leur langue qui se rapporte à ce vécu et qui le désigne, la « *communalidad* » serait la traduction en espagnol de concepts exprimés en langue vernaculaire. Ce qui est directement vécu, le contenu implicite du mot dans la langue vernaculaire, disparaît dans ce passage dans un autre mot, dans une traduction ; et ce passage dans un autre mot est aussi bien le passage dans un autre monde ou dans une autre réalité, la notre, celle du monde occidental, chrétien et capitaliste. Le contenu de ce concept doit alors être explicité et décrit, il n'est pas donné (ou si peu) par l'expérience, mais approché par l'imagination. Ce qui est une réalité dans le monde indien, devient une utopie dans le monde occidental, chrétien et capitaliste, ou une nostalgie.

[...] La *communalité* n'est pas en soi un concept anthropologique mais une réalité ou une nostalgie, ou encore une utopie. La *communalité* (est le terme qui) définit le mieux l'être social des peuples indiens, leur sociabilité, l'esprit qui commande à leur mode d'organisation sociale.

Plus qu'un concept, il s'agit d'un « *mode de vie, d'une mentalité et d'une organisation de gestion politique de populations* » au sein desquelles les personnes n'ont pas (ou pas encore) été individualisées et qui ont récupéré leurs anciennes sphères de *communalité* en les transformant, en les « *régénérant* ».

Il s'agit de reconnaître que chacun a son espace, son histoire, sa lutte, son rêve, sa « *proportionnalité* » car c'est seulement sur la base du respect de ce qui est propre à chacun qu'il est

possible de combiner nos incomplétudes et de faire « alliance entre nos respectives proportionnalités ».

La communalité est un mode de vie collectif qui s'est construit comme forme de résistance à la colonisation, comme résistance à un autre mode de vie qui se veut dominant et hégémonique. La vie communale est le lieu de la confrontation entre deux réalités, entre ce que j'ai appelé (sans doute à tort, dans le sens où un courant n'est en rien civilisateur) deux courants civilisateurs, celui de l'Un et celui de la pluralité.

Nous pourrions encore dire qu'il s'agit bien d'un concept anthropologique, mais d'une anthropologie « de l'autre côté », « à l'envers », faite par le monde indien : une réflexion menée par les peuples indigènes sur leur propre réalité. Les peuples ne sont plus alors objets d'une monographie, d'une recherche anthropologique ou ethnologique, mais sujets d'une réflexion théorique sur eux-mêmes, sur ce qui les constitue, sur leur « familial ».

Cette recherche qui a commencé dans la Sierra Norte dans les années 1980, se poursuit encore aujourd'hui à travers « les ateliers de dialogue culturel », dont la méthodologie a été mise en place par Juan José Rendon Monzon avec la collaboration de Manuel Ballesteros Rojo. Elle vise à la conscience de soi : il s'agit de prendre conscience des valeurs, des pratiques, des connaissances, des croyances, sur lesquelles repose ce que j'appellerais une vie sociale en résistance. Il ne s'agit pas d'une conscience de soi en tant qu'individu, comme on pourrait le penser, mais une conscience de soi en tant que peuple, en tant que société organisée selon un certain mode et dans un certain esprit.

[...] La communalité définit une vie sociale qui s'est construite et développée au sein d'un environnement conçu comme un bien commun – eau, terre communale, forêt communale, etc. Cet environnement, perçu par une communauté humaine comme sien, mais qu'elle peut aussi parfois partager avec d'autres, est le territoire.

Le territoire est ce qui définit la communauté ou une communauté. Il est conçu comme l'espace où s'enracine, s'insère et se déploie une vie sociale élargie à son environnement. S'y inscrit la continuité d'une pensée qui remonte au temps des origines : **« Le territoire est notre espace de vie, les étoiles que nous voyons la nuit, la chaleur ou le froid, l'eau, le sable, les graviers, la forêt, notre mode d'être, de travailler, notre musique, notre façon de parler, ce qui est bien différent de la terre, c'est le lieu de vie d'un peuple. »**

[...] Une des caractéristiques fondamentales du système des assemblées, est qu'il n'a en rien à voir avec une démocratie représentative. Ceux qui sont désignés par l'assemblée pour accomplir une charge ne sont ni les représentants, ni les conducteurs de leurs compagnons, mais, pour les charges les plus importantes, les régulateurs de l'interaction sociale. Ils ne sont pas habilités à prendre des

décisions pour les autres, ou à parler à leur place, l'assemblée est souveraine et toutes les décisions importantes lui reviennent. Il s'agit pour eux, dans l'exercice de leur charge, de maintenir les liens communautaires, de faire en sorte que la vie collective suive son cours habituel.

[...] Une communauté indienne n'est pas seulement formée par un ensemble de familles qui partagent une même culture, elle est composée de personnes qui expriment - par leur participation aux charges, au travail collectif, aux assemblées – leur désir de faire partie de la collectivité ».

Esprit de communalité et organisations communautaires.

Floriberto Díaz Gómez, ou Jaime Martínez Luna, ont formalisé avec des partenaires indiens et métis, tels que le linguiste Juan José Rendón Monzón, cette réflexion théorique sur la réalité du monde indigène et sur les valeurs fondamentales dont il est porteur. La communalité est ce qui définit la forme de vie et la raison d'être des peuples indiens, elle est composée selon Floriberto Díaz de cinq éléments fondamentaux :

- 1. La terre** comme mère et comme territoire
- 2.** Le consensus en **assemblée** pour la prise de décisions
- 3. Le service gratuit** comme exercice de l'autorité
- 4. Le travail collectif** comme activité de récréation
- 5. Les rites et cérémonies, la fête** comme expression du don communal

« Dans la langue « mixe » (peuple indigène du sud-est de la région de Oaxaca), nous dit Laura Carlsen, la communauté est décrite comme quelque chose de physique avec les mots najx (la terre) et kajp (le peuple). Najx, la terre, rend possible l'existence de kajp, le peuple, mais le peuple, kajp, donne un sens à la terre, najx (comme mère et comme territoire), l'espace d'un échange entre un peuple et son environnement ».

La communauté est le lieu d'une relation entre un peuple et la terre, l'espace d'un échange entre un peuple et son environnement dit naturel. La terre est perçue comme une entité vivante pourvoyant généreusement l'homme de nourriture et de plantes médicinales et vis-à-vis de laquelle l'homme sera toujours en dette. L'homme reste redevable à la déesse Terre de la nourriture qu'il consomme : « La déesse Nacawé dit explicitement aux hommes que le maïs et les patates douces lui appartiennent et qu'elle ne fait que les prêter comme aliment ». De ce point de vue, l'offrande à la Terre-Mère au cours des rites agricoles acquiert le sens d'un retour, d'un contre-don.

Au lieu d'incarner un bien économique, la terre représente dans la communalité la mère à qui l'on doit tout, celle qui soigne et nourrit ses enfants. On lui appartient comme elle nous appartient,

mais aucun n'est le propriétaire de l'autre. Nous retrouvons cette relation « ritualisée » à l'environnement, fondée sur un rapport respectueux à la terre, aux animaux et aux plantes qui la peuplent, à l'intérieur même de la communauté comme relation formalisée entre les gens. La communauté est gouvernée par la norme ou droit normatif, que l'on appelle aussi le droit coutumier. La communauté indienne repose essentiellement sur le droit, dans le sens générique du terme, sur une éthique où chaque membre est considéré comme sujet pour entrer dans un rapport de sujet à sujet avec les autres membres de la collectivité.

La communalité implique une vie politique et sociale basée sur l'assemblée, « moment de réunion de la citoyenneté, l'endroit où se prennent les décisions et l'opportunité de l'exercice d'une pleine démocratie ». [...] Ces assemblées offrent l'occasion de se retrouver et les débats, très animés, se font la plupart du temps dans la bonne humeur¹⁷, les gens ont du plaisir à se revoir et les plaisanteries fusent parfois dans l'hilarité générale. Les décisions sont prises par consensus, ce qui ne veut pas dire que tous sont d'accord, mais que tous, après des discussions acharnées ou non, se rangent finalement à l'avis du plus grand nombre.

Les décisions concernant la gestion de la vie communale sont prises après discussions, qui peuvent durer très longtemps et se trouver reportées à la semaine suivante quand le consensus n'est pas obtenu du premier coup.

L'assemblée se profile ici plus comme une obligation citoyenne que comme une simple occasion de pouvoir participer à la vie politique et sociale. Dans la plupart des communautés, lettrés, illettrés, femmes et hommes y participent de la même manière et ont les mêmes droits. La tradition veut que les membres du conseil, détenteurs du *cargo* (de la *charge*), contrairement au système de démocratie libérale, ne représentent, ni n'incarnent la communauté et ne sont pas rémunérés pour leur travail.

La base est consultée et décide de façon consensuelle en assemblée de tout ce qui la concerne. Les membres du conseil ne font donc qu'appliquer le principe rendu célèbre par les zapatistes du « mandar obedeciendo », diriger en obéissant, en suivant la volonté du peuple. Pour pouvoir devenir membre du conseil, on doit avoir montré un profond respect pour la communauté, ses traditions et ses coutumes. Le futur citoyen apprend de la communauté aussi bien à travailler dans les champs qu'à travailler à exercer le « pouvoir » et peut, dès seize ans, accéder à des

¹⁷ Cette institution se présente de moins en moins sous cet aspect bon enfant qu'elle avait à l'origine. Depuis l'ingérence sournoise de l'État dans les communautés avec l'école et les partis politiques, celles-ci se trouvent souvent divisées et les enjeux deviennent beaucoup plus âpres, l'esprit de sérieux gagne l'assemblée et les gens n'éprouvent plus le même enthousiasme. L'esprit communautaire se trouve sur la défensive, préoccupé par toutes ces forces étrangères (politiques ou religieuses) qui apportent avec elles la tempête et la division.

postes dans l'administration. Ce citoyen ne s'approche-t-il pas de l'idéal grec du citoyen « apte à gouverner comme à être gouverné »¹⁸ ?

La vie politique est fondée sur un système de charges rotatives auxquelles tous les hommes peuvent accéder en fonction de leur âge. Une des attributions de l'assemblée consiste à **désigner ces « autorités », qui, pour un an, se mettront bénévolement** au service de la communauté, ce qui demande un certain sacrifice en temps et en argent, et un surcroît de travail. Ceux qui ont accompli la totalité des charges, des plus modestes (les topiles) aux plus prestigieuses (les principales) intègrent le conseil des anciens. Une des caractéristiques fondamentales de ce système est qu'il n'a rien à voir avec une démocratie représentative. Ceux qui ont été désignés par l'assemblée pour accomplir une charge ne sont ni les représentants ni les conducteurs de leurs compagnons mais, pour les charges les plus importantes, « les régulateurs de l'interaction sociale ». Ils ne sont pas habilités à prendre des décisions pour les autres ou à parler à leur place, l'assemblée est souveraine et toutes les décisions importantes lui reviennent ; finalement la fonction, dans son esprit, est plus religieuse, dans le sens étymologique du terme, que politique. Il s'agit pour eux, dans l'exercice de leur charge, de maintenir les liens communautaires, de faire en sorte que la vie collective suive son cours habituel. Si les « autorités » ont un pouvoir spécial, c'est celui de la parole, il ne s'agit pas de l'art de convaincre ou de manipuler un auditoire, mais de l'art de dire avec éloquence ce qu'il convient de dire pour chaque occasion ; les « autorités » sont les dépositaires des « cha'cuiya' », des paroles justes, des principes qui règlent la vie collective et les conduites qui y sont attachées, c'est la parole de la tradition, du droit dans le sens large, nous l'avons vu, qu'il convient de donner à ce terme.

Le système des charges règle la vie communautaire dans beaucoup de communautés au Mexique et en Amérique centrale, et se présente aux yeux de l'administration comme un contre-pouvoir que l'État refuse obstinément de reconnaître, quand il n'y voit pas un obstacle à l'assimilation : « le système des charges est la principale institution qui s'interpose entre les communautés et la modernisation », telle fut la conclusion d'un symposium sur les changements politiques des communautés indigènes du Guatemala en 1957, où il faut entendre par modernisation la dictature mise en place par les États-Unis et plus généralement par le monde marchand.

L'activité commune, que l'anthropologue ayuujk Floriberto Díaz présente avec beaucoup de finesse comme une récréation, reçoit, selon la région ou les peuples, les noms de tequio ou de faena. Elle est le plus souvent décidée en assemblée quand il s'agit d'un **travail général au bénéfice de la**

¹⁸ Lise Blanmailland / Découverte de la communalité ou réappropriation des communaux – GRESEA 201

communauté : mise en culture de la milpa (champ de maïs) communautaire au profit des veuves et des anciens, défrichement d'un terrain, construction ou remise en état d'une piste ou d'un chemin, nettoyage d'un ravin, de la rivière ou des canaux d'irrigation, construction d'un dispensaire ou d'une école, préparation de la fête, etc.

Le travail peut être fait en une journée ; tous y participent sur un rythme effréné, avec enthousiasme et bonne humeur, les femmes se consacrant à la préparation du repas pris en commun, moment de détente et de bavardage, en fin de journée. Il arrive aussi que le tequio soit réparti sur toute l'année en raison d'une journée ou d'une demi-journée (en général le samedi) par semaine. À noter que les immigrés envoient de l'argent pour pallier leur défection.

Le tequio se manifeste aussi comme solidarité de voisinage ou de « compadres » dans une relation étroite d'échanges de services et d'obligations réciproques : construction de la maison d'un jeune couple, transformation de la rue en une salle de bal lors d'un mariage, solidarité apportée à un majordome responsable de la fête d'un saint tutélaire, etc.

La fête reste l'élément central vers lequel converge toute l'activité sociale d'un peuple, d'une communauté ou d'un quartier – dans la ville de Oaxaca, elle reçoit le nom de guelaguetza, qui signifie l'ensemble des dons. Sous couvert de la religion, les fêtes suivent les rythmes du cycle agricole. D'une part, elles soudent les liens entre les membres d'une même communauté en insérant la réciprocité des dons dans la durée : le majordome, responsable pour un an, avec l'aide de sa parentèle, de l'organisation de la fête, tient un compte rigoureux des présents qui lui sont offerts à cette occasion ; il devra, dans les années qui vont suivre, offrir à son tour, avec un souci pointilleux de la réciprocité, des cadeaux (à noter que ces cadeaux n'ont rien de personnel) aux futurs majordomes et participer ainsi, avec tous les autres membres de la communauté, à la luxuriance de la fête, d'autre part, elles s'inscrivent dans une relation plus vaste avec le voisinage dans un esprit d'échange cérémoniel qui a plus à voir avec l'agôn antique qu'avec le commerce et le profit personnel.

Les velas ou fêtes des quartiers dans l'Isthme de Tehuantepec rivalisent de somptuosité et de largesse tout au long de l'année. J'ai aussi en mémoire le « circuit des saints » des villages nahuas de la vallée du Haut Balsas : il est à l'origine d'une succession ininterrompue de fêtes traditionnelles où chaque village, lors de la célébration de son saint patron, invite les villages voisins à prendre part à la fête.

Les cinq éléments (la terre et le territoire, le pouvoir communal, le système des charges, le travail communal et la fête) constituent le cœur de ce que Juan José Rendón avait appelé « la fleur communale » ; autour de ce cœur s'ajoutent d'autres éléments tels que la langue, la santé, les croyances, le vêtement, les techniques agricoles, l'apprentissage, etc.

C'est autour de cette réflexion sur soi, sur « qui sommes-nous ? » que se sont organisées la résistance et la lutte pour l'autonomie des peuples chinantèque, mixe, zapotèque, mixtèque, triqui, etc. dans ces années de revitalisation des cultures indigènes. Pour les théoriciens de la réalité indienne, le concept de communalité est la clé de la résistance des peuples et pour autant la source de leur libération. Dès son apparition, cette idée fut liée à celle d'autodétermination, d'autonomie et de «reconstruction éthique » des peuples.

La communalité apparaît alors comme le dénominateur commun des peuples originaires du Mexique et d'une grande partie de l'Amérique latine ; **c'est un point de convergence qui permet à ces sociétés de se reconnaître, de s'allier et d'unifier leur lutte pour sauvegarder leur vie sociale et l'esprit qui l'anime.**

La communalité est une articulation entre les peuples, où la solidarité dans une lutte commune de résistance et la réciprocité comme construction de tissu social entre les communautés sont l'espoir et la garantie d'une solidité dans la construction de mondes nouveaux.

Cette réflexion sur soi a surtout conduit les peuples à se poser comme sujets avec des revendications précises et des propositions concrètes face au monde dit « occidental ».

Enfin, elle incite, elle engage à un dialogue et aussi à une reconnaissance. Avons-nous encore des dispositions au dialogue ?

« Il me semble que nous pouvons affirmer que la communalité se compose de trois éléments : une structure, un mode de vie et une mentalité.

La structure est la communauté, c'est-à-dire, dans le cas des peuples originaires, un groupe de familles issues d'une matrice linguistique et culturelle commune qui forment entre elles un tissu social dense et resserré, fondé sur les liens de parenté directe, de parenté rituelle ou de compérage, et de réciprocité.

Le mode de vie est celui décrit dans ses quatre aspects : pouvoir, travail, territoire et fête. La communalité se vit au sein d'une structure communautaire et ne prend tout son sens, toute sa cohérence sociopolitique, qu'au sein de celle-ci.

La mentalité est l'idéologie propre, le sens rationnel avec lequel est conçue la vie collective. C'est à partir de la mentalité communale partagée par les membres de la communauté, qu'elle façonne en les faisant participer à la vie communale, qu'historiquement, les peuples originaires ont pu resignifier des structures de domination comme l'Église ou la municipalité pour intégrer lesdites institutions dans leur logique et neutraliser autant que possible leurs effets colonialistes et ethnocides.

Ces trois éléments sont intimement liés et ne peuvent exister l'un sans l'autre. En effet, la vie communautaire n'est pas viable hors d'une structure communautaire ou lorsqu'elle est guidée par une mentalité individualiste. De même, une structure communautaire sans vie communautaire n'a aucun sens. »

NOTES À PROPOS DE LA COMMUNALITÉ ET DU RAPPORT DE RÉCIPROCITÉ.

Lise Blanmailland/Découverte de la communalité ou réappropriation des communaux - GRESEA 2011

Solidarité et réciprocité : si les communautés sont fort marquées par la solidarité et que la communalité en émane probablement originairement, les deux notions sont néanmoins à distinguer l'une de l'autre. La première implique des actes purement volontaires et individuels, alors que la communalité régit en réalité des actions pour la plupart obligatoires. Aller aux assemblées ou participer au *tequio* n'est pas le fruit d'un choix. Il s'agit ici de la conséquence de la primauté du collectif : la communalité indigène implique l'abandon de toute forme d'individualisme.

La solidarité est l'une des plus grandes valeurs morales de la société occidentale, c'est probablement le plus grand principe éthique, celui qui différencie les personnes courageuses du reste de la population, de la masse. Et à ce sujet, on peut relever une différence très intéressante par rapport aux principes éthiques des sociétés communales, ou aux valeurs morales des peuples originaires. Pour eux, le principe éthique qui compte est la réciprocité, qui diffère de la solidarité pour trois raisons fondamentales :

1. La solidarité est un rapport unidirectionnel, une voie à sens unique, puisqu'elle consiste à donner sans espérer recevoir, à soutenir par désir sans vouloir ou exiger un soutien similaire en retour, à faire indistinctement le bien. La réciprocité, quant à elle, est un rapport à double sens. Elle consiste à donner pour recevoir en sachant que la société valide moralement la restitution équilibrée des biens. Autrement dit, la personne A recevra exactement la même chose de la personne B que ce qu'elle lui a donné, au moment où elle en aura besoin.
2. La solidarité est toujours sélective, car on ne peut pas être solidaire de toute une famille dont on soutient l'un des membres. De même, on ne peut pas être solidaire de toutes les organisations d'une ville ou d'un pays. En revanche, la réciprocité doit être rigoureuse vis-à-vis de chacun des membres de la communauté. Il est impensable qu'elle soit sélective.
3. La solidarité est temporaire, elle ne doit pas être permanente car sa raison d'être est principalement d'appuyer autrui dans des moments difficiles, mais presque jamais pour la vie, sous risque qu'elle débouche sur une relation pervertie. La réciprocité, par contre, doit être strictement permanente.

Ces trois caractéristiques de la réciprocité font qu'à la différence de la solidarité, elle contribue puissamment à créer un tissu social très solide, très dense, similaire aux fils d'une toile, tandis que la solidarité crée des relations moins communautaires, plus proches du réseau. Je ne veux pas dire que

la solidarité n'est pas une valeur pour les membres des peuples originaires, mais qu'elle est une valeur distincte de la réciprocité. La solidarité entre les peuples et les personnes se vit de manière plus intense lorsqu'elle est adossée à des caractéristiques communales de réciprocité.

La réciprocité est le fondement éthique du mode d'organisation communale, ce qui en fait un prérequis exigé de tous les membres de la communauté dont le manquement est sanctionné par le rejet social. La solidarité est une vertu de quelques-uns et, bien qu'espérée, elle n'est jamais exigée.

Par exemple, si la personne A doit organiser une fête communale ou personnelle, la personne B (et beaucoup d'autres personnes) peut lui apporter 100 miches de pain pour l'aider. La personne A s'engage alors à fournir 100 miches de pain à la personne B lorsque celle-ci organisera la prochaine fête. Si elle ne le fait pas, la communauté y verra un manquement grave à la morale et sanctionnera cette personne en la décriant.

ANNEXES.

L'INTERCOMMUNALITÉ CONTRE LA COMMUNE

Forum des identités communales - Germ, le 23 Septembre 2017

*Extraits de l'intervention de Pierre Yves Collombat
Sénateur du Var et membre de l'Association des Maires Ruraux de France.*

Il m'a été demandé par Alain Daziron dont je salue l'engagement opiniâtre et créatif au service de nos communes, de revenir sur la série d'articles que j'ai publiés dans « 36 000 communes », le mensuel de l'Association des Maires Ruraux de France, l'année dernière dès qu'on a pu disposer d'un peu de recul sur les premiers résultats sur le terrain de la loi NOTRe, résultats ressortant des SDCI arrêtés au 31 mars 2016 et des observations de la mission d'information diligentée par le Sénat, mission à laquelle j'appartenais.

J'avais regroupé ces articles sous un titre sans ambiguïté : « Chronique d'une mystification : l'intercommunalité contre la commune ».

Il s'agissait non seulement d'analyser les réformes qui ont accablé nos institutions territoriales sous les quinquennats Sarkozy puis Hollande – loi RCT, loi MAPTAM, loi NOTRe – mais aussi d'essayer de comprendre quelle pouvait être la logique de cette succession de textes, pas toujours cohérents entre eux, quelle était leur finalité réelle une fois débarrassés de leur vêtement rhétorique officiel.

1 - UNE DOUBLE MYSTIFICATION.

Une mystification ? Parce que très habilement **la même notion, le même mot « intercommunalité » n'ont pas le même sens et ne renvoient pas à la même réalité pour les élus (en tous cas pour leur écrasante majorité) et pour les réformateurs gouvernementaux, politiques ou bureaucratiques.**

Les premiers croient **que l'intercommunalité c'est toujours une « coopérative de communes »** pour reprendre l'expression de J.- P. Chevènement, un outil au service des communes pour faire à plusieurs ce qu'elles ne peuvent faire seules.

Pour les seconds, l'intercommunalité c'est, pour commencer, **une sorte d'évaporateur de communes et pour finir la collectivité locale qui la remplace**. On n'aura même pas besoin d'une réforme constitutionnelle, difficile à obtenir sur un tel sujet, pour y parvenir.

Le 2 juin 2014 dans la Tribune accompagnant la carte des nouvelles régions qu'il entendait créer, François Hollande précise que les deux pôles de la nouvelle organisation territoriale seront les Régions et les intercommunalités, « **structures de proximité et d'efficacité de l'action locale** », lesquelles hériteraient d'une partie des compétences des départements appelés à disparaître. Des intercommunalités disposant de compétences départementales, cela s'appelle des métropoles. On voit quel est l'horizon.

Comme on sait, cette partie du projet avorta vu le poids politique des départements et plus encore parce qu'il était difficile de trouver un reprenneur pour ces compétences sociales, fort coûteuses.

Les départements ne pouvant être supprimés avant longtemps reste donc la possibilité de dissoudre les communes dans les intercommunalités. Comme on va le voir, la loi NOTRe accélérera le processus.

On admirera **la perversité du piège** puisque **la manœuvre consiste à retourner contre les communes l'outil apportant le correctif au pluralisme communal français, sans affaiblir la dynamique démocratique qui fait sa force.**

Une mystification parce que, sans qu'on ne le dise jamais, **les réformes de ces dix années sont une entreprise de destruction méthodique de la démocratie locale, de la démocratie de proximité.** Une entreprise que rendait inutile le succès de l'intercommunalité volontaire, à partir des années 1990.

L'article 66 de la loi ATR du 6 février 1992 (Joxe-Baylet) qui crée l'intercommunalité à fiscalité propre est clair : « Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Cette coopération intercommunale volontaire et de projet, dopée par la loi Chevènement (12 juillet 1999) **sera une réussite.** Dès 2007, note l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) la mise en place générale des schémas départementaux de la coopération intercommunale est quasi achevée : « au 1^{er} janvier 2007, la France compte 2 588 groupements intercommunaux à fiscalité propre, rassemblant plus de 33 400 communes et 54,5 millions d'habitants. L'extension de la TPU (taxe professionnelle unique) se poursuit, et plus de 40 millions de Français habitent aujourd'hui au sein d'un groupement à TPU. Ce quasi achèvement de la carte de l'intercommunalité laisse aujourd'hui

place à une phase d'amélioration qualitative des périmètres existants et de montée en puissance des responsabilités communautaires. » (Intercommunalité N°109)

La logique aurait donc voulu de laisser ce mouvement naturel volontairement assumé aller à son terme, en se contentant d'en corriger éventuellement les aberrations ou en favorisant les regroupements de projets complémentaires dans les zones de solidarité réelle.

C'était oublier les « modernisateurs » dont la préoccupation à partir de 2007 n'est plus d'améliorer réellement le fonctionnement de nos institutions territoriales multiséculaires, mais de donner aux médias, à la bureaucratie bruxelloise et accessoirement aux spéculateurs l'impression que la France peut se réformer. Car, aujourd'hui ce qu'on peut faire croire en surfant sur les lieux communs est plus important que la réalité. **L'origine des réformes territoriales à partir de 2007 est purement idéologique et politicienne.**

Comment expliquer autrement qu'Emmanuel Valls, venu faire la promotion de son gouvernement « pro-business » à la City, donne à des banquiers qui n'ont strictement rien à faire de l'organisation territoriale française, la réforme territoriale en exemple du dynamisme réformateur français ? Le plus amusant étant que la seule indispensable réforme qui pourrait les intéresser, la réforme de la région et de la métropole parisienne, n'a toujours pas vu le jour !

Le premier but c'est d'obtenir de la bureaucratie bruxelloise le brevet de modernisateur qui lui fera accepter les libertés prises par la France avec les contraintes maestrichtiennes **en lui laissant croire qu'en bouleversant les institutions territoriales on contribuera à l'équilibre budgétaire du pays.**

Et ce n'est pas parce qu'on n'a pas encore vu le premier centime des 20 milliards d'euros d'économies que les réformes étaient censées permettre, qu'on doit cesser de faire croire que 36 000 communes cela coûte cher à la France !

C'était aussi oublier la propension des élus des grandes collectivités à agrandir, avec leur pré-carré, leur champ d'influence.

On ne l'évoque jamais, mais sous son camouflage technique, **l'intercommunalité, c'est aussi un transfert du pouvoir.** Toute la question est de savoir s'il se justifie et si les déséquilibres entre communes sont justifiés.

On constate ce risque d'accaparement notabiliaire du pouvoir local même dans l'intercommunalité volontaire. L'intercommunalité sous contrainte, version Sarkozy et plus encore Hollande, fera de la migration du pouvoir vers les plus grandes communes la règle, sans que personne ne s'en émeuve.

Déjà en mars 2014, avant donc l'élaboration des schémas départementaux en conformité avec la loi NOTRe, 50,70 % des EPCI de plus de 30 000 habitants sont présidés par le maire de la commune centre. Si l'on y ajoute ceux que préside un conseiller municipal ou un adjoint au maire de la commune centre, 62% des intercommunalités à fiscalité propre sont présidées par un élu de la commune centre.

Par ailleurs, 8,2 % de ces mêmes EPCI sont présidés par le maire de la deuxième commune en taille, 3,7 % par un l'adjoint ou un conseiller municipal de la deuxième commune la plus peuplée, soit 11,9% au total.

Au total donc près des trois-quarts (73,9%) des intercommunalités de plus de 30 000 habitants étaient alors présidées par un élu de la ville centre ou de la deuxième commune de l'intercommunalité.

Un miracle de la démocratie locale ! Que l'application de la loi NOTRe qui, comme on le verra, fait exploser la taille des intercommunalités rendra encore plus extraordinaire.

Plus les intercommunalités sont importantes en termes de population et de communes, plus elles sont hétérogènes, plus ce risque est grand. C'est l'inéluctable rançon de l'efficacité que procure la coopération.

Le problème c'est qu'au lieu de prévoir des mécanismes correcteurs, **les lois de ces dix dernières années vont sciemment renforcer la captation du pouvoir territorial réel par les élus des plus grandes communes et les équipes de fonctionnaires à leur dévotion.**

2 - LES MÉCANISMES DE TRANSFERTS DU POUVOIR DES PETITES COLLECTIVITÉS AUX GRANDES.

Comme on sait, les leviers de la réforme seront financiers et institutionnels.

La stagnation puis la diminution des dotations d'Etat, transformeront intercommunalités et fusions de communes (communes nouvelles), en bouées de sauvetage financières en attendant des jours meilleurs. Faute de temps je passerai, m'attardant sur les multiples contraintes institutionnelles, de plus en plus fortes au fil des réformes.

De volontaire, l'intercommunalité devient obligatoire et normée (taille minimum 5 000 puis 15 000 habitants).

De plus en plus de compétences essentielles devront être transférées et le champ de « l'intérêt communautaire » réduit. **Le transfert de la compétence générale des communes est déjà dans les projets, comme en témoigne le rapport de la Commissaire générale à l'égalité des territoires publié**

début janvier 2015 : « à terme, il serait optimal de transférer la clause de compétence générale des communes vers les intercommunalités. »

Les statuts des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) **cessent d'être des sortes de contrats entre partenaires d'égale dignité**. Strictement encadrés par la loi (nombre de représentants communaux par strates démographiques, nombre de vice-présidents), **ils favorisent les grandes communes**. La pression gouvernementale soutenue par le Conseil constitutionnel qui invente le principe de la « **représentation essentiellement démographique** », transforme les intercommunalités censées représenter des communes, comme leur nom l'indique, en collectivités territoriales de fait, expression des populations, autant dire des intérêts des plus grosses communes.

Il ne restera plus qu'à faire élire les conseils de communautés, voire leur président, directement par les habitants et la transformation des intercommunalités en collectivités territoriales sera **achevée**, sans révision de l'article 72 de la constitution. C'est déjà en cours pour la Métropole lyonnaise.

Du grand art !

3 - LES TERRITOIRES APRÈS LA LOI NOTRE.

A- LES ENSEIGNEMENTS DES SDCI (SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) ARRÊTÉS AU 31 MARS 2016.

1- Une division de 40% du nombre des EPCI (quelque 1250 EPCI), presque l'objectif du gouvernement (50%).

2- Méthode la plus couramment utilisée : la « fusion bloc à bloc ». Une méthode, certes expéditive mais qui relègue au second plan ce qui aurait pu rester de préoccupation en matière de projets communs. On observe aussi que si les logiques géographiques et la volonté de peser dans les grandes régions en cours d'organisation jouent leur rôle, **nombre de découpages s'apparentent fortement à des répartitions de zones d'influence notabiliaires**.

3- Les nouvelles intercommunalités sont de grande, voire de très grande taille, en population mais surtout en nombre de communes et en superficie.

En moyenne les communautés regroupent 30 communes, ce qui n'est pas rien, certaines beaucoup plus. La moyenne s'établit à 12,5 intercommunalités par département avec de fortes différences selon les départements.

Au final, 20% seulement des EPCI (253) demeurent sous la barre des 15 000 habitants mais au-dessus de 5 000 habitants, ce qui montre l'effet marginal du dispositif dérogatoire.

4- La multiplication inattendue d'intercommunalités XXL, notamment rurales, en entendant par là **des regroupements de plus de 50 communes dont le nombre triple**. L'AdCF en recense quelque 123 soit 10% du total des EPCI. Celle du Pays Basque réunit 158 communes (295 971 habitants) ; dans la Manche, celle du Grand Cotentin en rassemble 210 (205 428 habitant) et celle de l'Avranchin et Mortainais 163 (104 151 habitants).

Plusieurs SDCI organisent le département en 4 ou 5 communautés sur la base des pays ou des PETR¹⁹ existants (Manche, Ariège, Creuse par exemple).

À remarquer que ces communautés XXL, soit s'organisent autour d'un commun centre relativement important par rapport à sa couronne, unissant communes urbaines et communes rurales, soit ce qui est absolument nouveau, sont exclusivement rurales, sans véritable centre.

B- UN CHANGEMENT DE NATURE DES INTERCOMMUNALITÉS

Le transfert du maximum de compétences à l'intercommunalité et plus encore l'augmentation de leur taille sur des espaces qui ne correspondent plus nécessairement à une aire de solidarité, voire même de développement, **vont changer la nature de l'intercommunalité**.

Conformément à l'objectif de François Hollande rapporté plus haut, d'outil de gestion de proximité, **l'intercommunalité se transforme en circonscription départementale**, faute de n'avoir pu être régionale.

Il s'agit de couvrir tout l'espace départemental, de faire gros, « pour, selon Jean-Michel Baylet alors ministre des collectivités territoriales, disposer des moyens budgétaires et techniques – [notamment l'ingénierie territoriale] – permettant [aux intercommunalités] d'exercer leurs compétences de manière optimale au profit des habitants, en synergie, pour ne pas dire en osmose, avec les communes membres de ces intercommunalités. » (Intervention au Sénat le 7 avril 2016).

Au fil des derniers dix ans de réforme, **nous sommes donc passés d'une logique de développement par la mobilisation des acteurs et la dynamisation de la gouvernance locale à une logique d'administration**. Ce qui vaut aujourd'hui surtout pour les très grandes intercommunalités a toute chance d'être demain étendu à toutes. Telle est la logique du mouvement.

¹⁹ Pôle d'équilibre territorial et rural. Etablissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte.

On crée d'abord le périmètre à administrer le plus gros possible pour lui en donner les moyens et on attend de voir comment il va fonctionner. **Ces entités nouvelles portent toujours le nom « d'intercommunalité » mais ne sont plus des outils des communes au service d'un projet commun. Tout simplement parce que, de fait, le pouvoir appartient au centre, au mieux à un petit groupe d'élus et à l'administration sans laquelle ils seraient impuissants.**

Le principal problème est là en effet : **comment assurer une gouvernance autre que bureaucratique des EPCI XXL quand on voit déjà les problèmes de gouvernance des communautés dès lors qu'elles dépassent une certaine taille**, particulièrement celles de composition hétérogène. Dans celles-ci le conseil n'est plus qu'une chambre d'enregistrement, tempérée par des oppositions vouées à demeurer stériles. **Le pouvoir est passé au Bureau où toutes les communes ne sont pas toujours représentées**, voire à un conseil des maires ou – dans les très grandes structures – à une émanation de celui-ci au statut juridique douteux.

Toutes les chartes n'y feront rien. Il faut n'avoir jamais vu fonctionner ce genre d'institution pour croire que ce sont les commissions et ces organismes moitié consultatifs, moitié décisionnels qui font la politique de l'intercommunalité. **La politique de l'intercommunalité c'est le président - généralement élu de la principale commune, son administration, ou les deux à la fois qui la définissent.** Au mieux les autres élus en discutent les modalités d'application. Plus l'EPCI est gros, plus cette captation de pouvoir est inévitable. On comprend que ses principaux bénéficiaires ne voient pas où pourrait bien être le problème.

Mais, au-delà du problème de la gouvernance des grandes intercommunalités, c'est celui de la survivance du terreau républicain qui est posé, celui de la survie du modèle républicain français d'occupation de l'espace.

4 - VERS UNE DISSOLUTION DU MODÈLE RÉPUBLICAIN FRANÇAIS D'OCCUPATION DE L'ESPACE ?

Le modèle français d'organisation territoriale, c'est le modèle républicain issu de la Grande Révolution.

On le dit « Jacobin » mais il s'agit d'un « Jacobinisme bien tempéré », alliage d'un jacobinisme théorique, centralisateur et d'un « girondinisme » de fait. C'est ce mixte qui lui a permis de traverser les siècles, accentuant une potentialité ou l'autre selon les circonstances politiques.

La République est au village en même temps qu'à Paris, la « petite Patrie » incluse dans la Grande, la démocratie locale – apport décisif de la Révolution – au fondement de la démocratie tout court.

En même temps que la démocratie locale et la commune sont autant jacobines que girondines, l'État au fil des décentralisations s'est fait de moins en moins jacobin. Même avant les lois Deferre de 1982-1985 le rôle de ses représentants sur le terrain ne se limitait pas à celui de simples courroies de transmission comme l'a montré Pierre Grémion. **L'administration préfectorale est autant porte-parole de l'Etat auprès du terrain que l'inverse, du terrain auprès du Pouvoir central.**

De plus et surtout, sur la plus grande partie du territoire, il est d'abord présent par ses ingénieurs des Ponts et chaussées ou des Eaux et forêts. Une présence bénéfique très appréciée qui fait oublier ce que peuvent avoir d'urticantes les tracasseries de la bureaucratie régaliennne. À travers ses ingénieurs, l'État devient partenaire et parfois acteur, du développement local. Son désengagement progressif pour laisser la place au marché sera ressenti comme un abandon.

Cette symbiose entre fonctionnaires d'État et élus locaux constitue un véritable « pouvoir périphérique » pour Pierre Grémion.

Avec une liberté de gestion locale exceptionnelle, **la seconde marque de la démocratie à la française, c'est donc la présence sur le terrain d'un État acteur et pas seulement censeur, d'un État financier, ingénieur et expert et pas seulement légiste.**

Un État présent à travers les services publics : école, poste etc.

Le résultat des réformes financières, territoriales et de la fonction publique territoriale, qui se succèdent depuis dix ans **c'est une véritable mutation du système républicain** français d'occupation du territoire.

Finis l'État acteur et conseiller. Place aux intercommunalités chargées d'apporter, aux frais des collectivités, le service qu'il n'assure plus, place aux cabinets d'expertise privés et au marché.

On aura compris que **cette disparition du territoire de l'État acteur n'est en rien une nouvelle étape de la décentralisation, comme la propagande gouvernementale essaie de le faire croire. C'est une tutelle du marché encore plus forte - voir le délabrement du service public sur la plus grande partie du territoire - assortie d'une autre manière pour l'État d'exercer le pouvoir, ce qu'on a pu appeler : gouverner à distance.**

Sans renoncer, à la contrainte par la loi et la norme, de plus en plus nombreuses et détaillées cela signifie utiliser des leviers de pouvoir plus libéraux, apparemment non contraignants : appels à projets dont l'État sélectionnera les bénéficiaires mis en concurrence, fonds plus ou moins exceptionnels de ceci ou de cela, bonifications, contractualisation, conventionnement, affichage des bonnes pratiques, benchmarking, etc.

Condition nécessaire pour que cela fonctionne : **réduire l'autonomie financière des collectivités et organiser leur dépendance vis-à-vis de l'État.**

On aura compris qu'au final **on a simplement remplacé l'État local acteur de terrain par l'État central bureaucratique**, au nom de l'autonomie de collectivités ainsi mises en concurrence et d'une saine gestion des finances publiques.

On aura aussi compris aussi que la Haute bureaucratie n'aura plus à se colleter avec les manants d'en bas, libre de prendre ou de laisser.

Du moins tant qu'ils accepteront de se tenir tranquilles.

Est-ce bien raisonnable, en ces temps d'incivisme généralisé, d'absentéisme, voire d'émeutes électorales ?

Dans ces conditions on ne peut que douter de la capacité de ce qu'on nomme, un peu vite, les « élites », à tracer une autre voie d'avenir que le sur l'enrichissement d'une minorité et la consommation soldée des plus nombreux ?

Dans le dernier des pays où on aurait pu imaginer des jeunes gens placer leur idéal dans le meurtre, la destruction des autres et de soi, **on ferait bien de réfléchir aux conséquences de la disparition de la commune, du dernier creuset de l'alchimie démocratique où fusionnent l'intérêt personnel et le goût de servir la collectivité, la soif de reconnaissance et le bénévolat désintéressé, le sentiment d'être de quelque part et celui d'appartenir à la communauté des Hommes.** Du charabia pour les adorateurs de l'homo economicus !

Ce n'est certainement pas raisonnable, mais c'est ainsi et cela le restera **tant que le bon peuple ne dira pas par ses votes qu'il faut que cela cesse. Et on n'est pas parti pour.**

Je ne voudrais pas vous casser le moral mais le premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé dans sa déclaration de politique générale en juillet qu'il inciterait « les territoires à adapter localement leur organisation **pour que partout où c'est possible nous puissions tendre vers deux niveaux seulement d'administration locale en-dessous du niveau régional** ».

Les départements étant heureusement, intouchables pour l'instant, les intercommunalités couvrant désormais la France sans solution de continuité, il n'y a plus que les communes à supprimer. D'ailleurs, il y a trop d'élus en France, n'est-ce pas ?

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
I. À PROPOS DE L'HISTOIRE DES COMMUNES FRANÇAISES.....	3
II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES À PROPOS DE LA COMMUNE.....	5
AUCUNE COMMUNE NE RESSEMBLE A UNE AUTRE.	5
L'ESSENCE MÊME DE LA COMMUNAUTÉ C'EST L'ENCHEVÊTREMENT INFINI DES RÉSEAUX DE RELATIONS.....	6
LA COMMUNE EST DONC UN MONDE D'UNE INFINIE COMPLEXITÉ.	6
LA CELLULE COMMUNALE N'EST PAS FIGÉE, ELLE EST EN PERPÉTUEL MOUVEMENT.	6
LE BALANCEMENT ENTRE UNITÉ ET DÉCHIREMENT.	7
L'UNITÉ SE NOURRIT DONC D'UNE CERTAINE TENSION, D'UNE PULSION VITALE.	7
III. LES LIBERTÉS COMMUNALES MENACÉES PAR LES NOUVELLES LOIS DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9
IV. À PROPOS DE LA NOTION D'IDENTITÉ COMMUNALE	11
L'IDENTITÉ C'EST LE MOUVEMENT.....	11
« TRAVAILLER » L'IDENTITÉ CULTURELLE COMMUNALE.....	12
INTERLUDE: À PROPOS DE FÉLIX MARCEL CASTAN.	15
LES PILIERS DE LA RÉINVENTION DU VILLAGE DE LARRAZET.....	16
ORGANISATION.	16
V. LES MÉCANISMES DE FORMATION DE L'IDENTITÉ COMMUNALE.....	18
UNE RUPTURE HISTORIQUE DANS LA FORMATION DE L'IDENTITÉ.....	19
DEUX MOUVEMENTS CARACTÉRISTIQUES.....	19
IL S'AGIT AUJOURD'HUI DE FORGER L'IDENTITÉ NOUVELLE.	20
DE GERM À NEW-YORK, L'IDENTITÉ ECLATÉE RÈGNE EN MAÎTRE.	20
VI. CONTRIBUTION POUR UNE PÉDAGOGIE DES IDENTITÉS COMMUNALES	22

UNE APPROCHE DES PLUS OUVERTES POUR PARTICIPER D'UNE RÉINVENTION DES VILLAGES ET DES VILLES DU MONDE.....	22
TROUVER SA PROPRE RESPIRATION.....	24
MISE EN PERSPECTIVE, POINTS DE CONVERGENCE, LIGNES DE FORCE.	25
RENOUVELER DES « ÉTATS DES LIEUX »	25
NE PAS DOUTER DE « L'ÉCHELLE »	26
S'APPROPRIER LES MÉCANISMES DE FORMATION DE L'IDENTITÉ NOUVELLE, DE LA COMMUNAUTÉ NOUVELLE.	26
TENIR BON SUR LE CONCEPT FONDATEUR DES IDENTITÉS CULTURELLES COMMUNALES.	27
ÉLARGIR LES CONTOURS DE LA « CITOYENNETÉ COMMUNALE ».....	28
UNE NOUVELLE DONNE DU SECRET DU FEU.....	28
VALORISER ET STIMULER LA MEMOIRE... A COMPLETER.....	29
INSCRIRE CETTE EXPÉRIENCE DE PÉDAGOGIE COLLECTIVE DANS LA DURÉE.	30
ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIF À TOUTES LES INITIATIVES QUI PARTICIPENT À TISSER DES LIENS ET DES RELATIONS.	30
FORGER UNE NOUVELLE CULTURE DE L'ÉCHANGE DANS UNE POSTURE FÉDÉRATRICE.....	31
STIMULER LE DIALOGUE QUI CRÉE LA CONFIANCE ET LA CONFIANCE QUI GÉNÈRE LE DIALOGUE.	31
L'AVENIR DE CHAQUE COMMUNAUTÉ PASSE PAR SA CAPACITÉ A NE PAS DOUTER D'ELLE-MÊME.	32
CONSTITUER ET ANIMER UN VÉRITABLE LIEU DE COMPRÉHENSION PARTAGÉE, CAPABLE DE GÉNÉRER LA NOUVELLE IDENTITÉ COMMUNALE.	32
ÉCARTER TOUT ENJEUX DE POUVOIR.....	34
FAIRE APPEL À DES JARDINIERS, DES MÉDIATEURS DE L'ACTION COLLECTIVE.	34
CONCLUSION (PROVISOIRE).	35
VII. (UNE APPROCHE DE) LA COMMUNALITÉ COMME THÉORIE ET PRATIQUE...39	
EXTRAITS RELEVÉS DANS L'OUVRAGE « ÊTRE OURAGANS - ÉCRIT DE LA DISSIDENCE », À PROPOS DE LA COMMUNALITÉ.	40

NOTES À PROPOS DE LA COMMUNALITÉ ET DU RAPPORT DE RECIPROCITÉ.....	48
ANNEXES. L'INTERCOMMUNALITÉ CONTRE LA COMMUNE	50
1 - UNE DOUBLE MYSTIFICATION.....	50
2 - LES MÉCANISMES DE TRANSFERTS DU POUVOIR DES PETITES COLLECTIVITÉS AUX GRANDES...	53
3 - LES TERRITOIRES APRÈS LA LOI NOTRE.	54
A- LES ENSEIGNEMENTS DES SDCI (SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) ARRÊTÉS AU 31 MARS 2016.....	54
B- UN CHANGEMENT DE NATURE DES INTERCOMMUNALITÉS	55
4 - VERS UNE DISSOLUTION DU MODÈLE RÉPUBLICAIN FRANÇAIS D'OCCUPATION DE L'ESPACE ?	56
TABLE DES MATIÈRES	59